

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2012

Présent-e-s

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	HERNOT	François	PS	1 ^{er} vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e vice-président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 ^{ère} secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	2 ^e secrétaire
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGTCM	Membre
	TILLMANN	Robert	PLR	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	BRULHART	Jean-Claude	PS
	DUAY-DURAN	Dorine	PDC
	ECUYER	Renée	PLR
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GAETANINO	Marco	MCG
	GIRARDET	Jean-François	MCG
	HAMANN	Philippe	PDC
	HUBERT	Emile	UDC
	INACIO	Marlène	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	LEUENBERGER	Nathalie	PS
	LUTHI	Badia	PS
	ORLANDINI	Daniel	PLR
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve
	REISS	André	UDC
	RIMAN	Andrea	AGTCM
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG

Excusé-e-s :

HAYES	Sasá	UDC
ROBERT	Jacques	PS

Assistent à la séance :

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
BOGET	Monique	PS	Conseillère administrative

AGTCM	<i>A gauche toute et Couleurs meyrinoises</i>	PS	<i>Parti socialiste</i>
MCG	<i>Mouvement des citoyens genevois</i>	UDC	<i>Union démocratique du centre</i>
PDC	<i>Parti démocrate-chrétien</i>	Ve	<i>Les Verts de Meyrin-Cointrin</i>
PLR	<i>Parti libéral-radical</i>		

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de Mme Andrea Riman (A gauche toute et Couleurs meyrinoises), en remplacement de M. Jacques Charpier, démissionnaire.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 mai 2012.
3. Communications du Bureau.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Election du/de la président-e de la commission Agenda 21 en remplacement de M. Hulliger (AGTCM), démissionnaire.
6. Election d'un membre au Comité citoyen Agenda 21 en remplacement de M. Hulliger (AGTCM), démissionnaire.
7. Election du/de la président-e de la commission d'environnement en remplacement de M. Charpier (AGTCM), démissionnaire.
8. Election du/de la délégué-e du Conseil municipal au comité du centre de loisirs (Maison Vaudagne), en remplacement de M. Charpier (AGTCM), démissionnaire.
9. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds énergie en remplacement de M. Charpier (AGTCM), démissionnaire.
10. Délibération n° 2012-26 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2011 de la Fondation Nouveau Meyrin.
11. Délibération n° 2012-27 relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif.
12. Délibération n° 2012-28 relatif à l'ouverture d'un crédit de **CHF 62'400.-** destiné à financer une extension de l'animation lumineuse au cœur de la cité durant les fêtes de fin d'année.
13. Délibération n° 2012-13a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 21'473.-** destiné à un complément de poste de 30%, contrat à durée indéterminée de rédacteur du journal communal dès le 1^{er} juin 2012. **Rapport de la commission information et communication** (Mme Leuenberger, S).
14. Délibération n° 2012-22a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 1'212'000.-** destiné à financer l'étude du parking des Sports dans l'écoquartier des Vergers. **Rapport de la commission des Vergers ad hoc** (Mme Ecuyer, LR).
15. Délibération n° 2012-23a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 173'000.-** destiné à financer le mandat de pilotage du parking Vergers-Arbères dans l'écoquartier des Vergers. **Rapport de la commission des Vergers ad hoc** (Mme Ecuyer, LR).
16. Délibération n° 2012-24a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 159'000.-** destiné à financer le mandat de représentation des droits à bâtir communaux dans l'écoquartier des Vergers. **Rapport de la commission des Vergers ad hoc** (Mme Ecuyer, LR).

17. Délibération n° 2012-20a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'624'650.-** destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de onze véhicules et engins pour les besoins des services de la petite enfance, du développement social et emploi, de la police municipale et de l'environnement. **Rapport de la commission environnement** (M. de Préville, Ve).
18. Délibération n° 2012-21a relative à l'ouverture d'un crédit travaux de **CHF 780'000.-** destiné à la réalisation de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux et Meyrin-Village, ainsi qu'à la mise aux normes de jeux de la garderie Arc-en-Ciel. **Rapport de la commission gérance et entretien des bâtiments et écoles & jeunesse conjointe** (M. Hernot, S).
19. Résolution n° 2012-11 présentée par M. André Reiss, au nom de l'UDC de Meyrin-Cointrin, demandant de compléter le nombre de poubelles publiques sur les rues meyrinoises à grand trafic piétonnier et motorisé ainsi que sur les espaces publics, les promenades et la place des Cinq-Continents.
20. Motion n° 2011-08 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom du parti AGTCM, demandant la suppression du service de surveillance de la commune de Satigny par les APM meyrinois.
21. Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'art contemporain (Mmes Boccard, DC, et Leuenberger, S).
22. Rapport du délégué à l'Association des jeunes de Meyrin: radio *Meyrin FM* (M. Jimenay, DC).
23. Rapport de la déléguée au Comité de rédaction du Journal *Meyrin Ensemble* (Mme Ecuyer, LR).
24. Rapport de la déléguée à la Commission consultative des aînés (Mme Ecuyer, LR).
25. Rapport de la déléguée au Comité de l'association Espace Undertown (Mme Kunz-Félix, LR).
26. Annonces de projets.
27. Propositions individuelles.
28. Questions.

* * *

Après les salutations d'usage, **M. Tremblet** rend hommage à M. Michel Chevrolet disparu tragiquement en avril dernier. Il rappelle que ce dernier a été élu entre 1991 et 1999 au Conseil municipal de Meyrin au sein du Parti des démocrates-chrétiens et en a été le président en 1995-1996. Il demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence à sa mémoire.

M. Tremblet prononce alors son discours d'investiture de la présidence du Conseil municipal pour l'année 2012-2013:

"C'est avec grand plaisir que je retrouve ce siège de président que vous avez bien voulu me confier à nouveau. Ce faisant, vous avez créé une première dans notre commune, puisque je succède à la présidente qui m'a succédé.

Après une année de repos, vous me confiez la lourde tâche de vous représenter au sein de la population et c'est avec humilité que j'accepte de relever à nouveau le défi. Votre confiance me touche très sincèrement et je vous en remercie.

Charles de Gaulle disait: *"on ne devrait plus accepter de responsabilités suprêmes au-delà de 60 ans."* Comme il me reste bien encore quelques années avant d'arriver à cet âge de sagesse, vous avez dû penser que je pouvais encore faire l'affaire. J'espère bien ne pas vous décevoir durant ces douze prochains mois.

J'ai eu, déjà, l'occasion de rencontrer durant ces premiers jours de juin, plusieurs Meyrinoises et Meyrinois en assistant à quelques assemblées générales. Mais vu le nombre important d'invitations reçues pour le mois de juin, il me sera difficile de m'acquitter de cette tâche sans l'aide de mes collègues du Bureau. Alors, comme l'a écrit Paolo Coelho, écrivain d'origine brésilienne établi à Genève, dans un de ses ouvrages: *"si tu ne veux pas t'attirer d'ennuis, partage toujours la responsabilité."*

Je compte donc bien les mettre à contribution afin de m'aider à vous représenter partout où je ne pourrai me rendre personnellement et je les remercie par avance de leur disponibilité.

Je souhaite également que cette année soit placée sous le signe du respect et de l'écoute et je compte sur vous pour nous offrir des débats de qualité. Je n'hésiterai pas à faire usage du petit bouton me permettant de vous couper vos micros en cas de dérapage, mais je sais que vous ne m'en donnerez pas l'occasion.

Je vous remercie de votre attention et je vous propose de passer à notre ordre du jour."

M. Tremblet met au vote la proposition de modification de l'ordre du jour par l'ajout, entre le point 12 et le point 13, de la délibération n° 2012-29 relative à une aide d'urgence pour l'Italie; elle est acceptée à la majorité évidente.

* * *

1. Assermentation de Mme Andrea Rimani (A gauche toute et Couleurs meyrinoises), en remplacement de M. Jacques Charpier, démissionnaire

M. Tremblet demande à l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation de la nouvelle conseillère municipale:

Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève;

d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.

Mme Riman prête serment et prend place à la table du Conseil.

[Applaudissements].

* * *

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 mai 2012

M. Girardet remercie l'administration pour son travail. Toutefois, il souhaite émettre une remarque virulente à propos du compte-rendu du point 6 de l'ordre du jour. Il était question de l'ouverture d'un crédit de plus d'un million pour la mise en place de jeux dans quatre écoles communales et de la mise aux normes des jeux de la garderie Arc-en-Ciel.

Il remarque que la question de M. Hulliger, très étayée, est résumée en une ligne et qu'il n'est pas du tout fait mention de la réponse du Conseil administratif à cette question ni à celle de M. Girardet sur la raison pour laquelle les CHF 180'000.- n'avaient pas été inclus dans la somme totale.

Il trouve regrettable de simplifier de la sorte les débats alors que le procès-verbal devient public une fois approuvé par le Conseil municipal. Il demande donc que l'administration procède à une rectification de ce point.¹

M. Tremblet prend note de sa demande, mais s'étonne que M. Hulliger, qui a reçu le projet au préalable, n'ait pas formulé de remarque à ce sujet.

N'ayant plus d'interventions, **M. Tremblet** soumet au vote l'approbation du procès-verbal qui est ACCEPTÉ PAR 21 OUI ET 7 ABSTENTIONS.

* * *

3. Communications du Bureau

a) Lettre de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment

Genève, le 14 mai 2012

Concerne: résolutions n° 2012-13 et 2012-14

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

¹ Voir le point 4 (Communications du Conseil administratif) du procès-verbal du 11 septembre 2012

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

Nous nous permettons de vous adresser ces lignes concernant les résolutions visées sous rubrique, que votre Conseil a eu à connaître lors de sa session du 3 avril dernier et qu'il a, sauf erreur, renvoyées à cette occasion à la commission des travaux publics.

En notre qualité d'association faitière des métiers du bâtiment, regroupant 18 associations professionnelles auxquelles sont affiliées plus de 1'400 entreprises et artisans, employant 12'000 travailleurs et formant un millier d'apprentis, nous avons une très longue pratique en matière de marchés publics et de concurrence et sommes, à ce titre, un interlocuteur privilégié des autorités comme le démontrent nos prises de position régulières sur le sujet et les très nombreuses demandes notamment des autorités cantonales (Conseil d'Etat et Grand Conseil, soit pour lui, différentes commissions, fondations immobilières de droit public, SIG, etc.) ou municipales (pouvoirs exécutif et législatif de la ville de Genève surtout), auxquelles nous répondons.

Dans ce contexte, nous nous permettons respectueusement de solliciter de votre part une audition par la commission précitée afin de vous faire partager notre expérience sur ces différentes questions, vous apporter un certain nombre d'explications et vous donner ainsi les éléments nécessaires pour traiter ces objets en toute connaissance de cause.

Vous remerciant par avance de la suite que vous voudrez bien apporter à ces lignes et demeurant dans l'intervalle à votre entière disposition pour tout complément, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB)
Le secrétaire général
Nicolas Rufener

M. Tremblet décide de transmettre cette lettre au président de la commission des travaux afin qu'il prenne les mesures nécessaires.

M. de Préville annonce que la commission des travaux a déjà planifié cette rencontre qui aura lieu avant que ces objets ne reviennent au Conseil municipal pour être votés. Ainsi, le rapport de commission pourra faire part de leurs observations et de leur incidence sur les préavis émis lors des précédentes commissions traitant de ce sujet.

Au vu des réactions, il en conclut que ces deux résolutions touchent apparemment un point sensible.

b) Lettre de l'AVIVO

Genève, le 15 mai 2012

Concerne: prestations sociales communales aux rentiers AVS/AI à revenus modestes

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme vous le savez, les rentes AVS/AI constituent le socle de notre système de retraite. Elles sont malheureusement trop modestes et insuffisantes, d'où les prestations complémentaires fédérales et cantonales AVS/AI. Pourtant, pour de nombreuses personnes, ces prestations ne suffisent pas pour bénéficier de conditions de vie décentes. Il en ressort qu'une aide communale est justifiée, même si elle est modeste.

C'est ainsi que la ville de Genève accorde, depuis une trentaine d'années, une prestation financière communale dont le montant actuel est de CHF 185.- par mois pour une personne seule et CHF 265.- pour un couple, pour autant qu'ils soient bénéficiaires des prestations complémentaires cantonales octroyées par le SPC (ex OCPA).

A ce sujet, le Conseil d'Etat, dans des lettres adressées aux communes, avait prétendu à tort qu'elles n'avaient pas le droit d'accorder des aides communales aux rentiers AVS/AI de condition modeste. Malheureusement, plusieurs communes avaient obtempéré aux injonctions du Conseil d'Etat et supprimé leurs aides.

Dans son arrêt du 26 juillet 2011, la Cour de Justice, Chambre administrative, s'est prononcée sur le fond en contredisant le Conseil d'Etat et en concluant que les communes avaient parfaitement le droit d'accorder des aides complémentaires. En effet, la loi fédérale sur les prestations complémentaires AVS/AI du 28 mars 2006 a confirmé que les communes sont autorisées à accorder des prestations sociales supplémentaires aux rentiers AVS/AI qui ont obtenu des allocations cantonales.

Par ailleurs, le Conseil municipal de la Ville de Genève a adopté un nouveau règlement relatif aux prestations de cette commune que nous vous transmettons en annexe à titre d'information. Ce règlement est entré en vigueur.

Nous espérons vivement que votre commune utilise le droit, ainsi confirmé par la Chambre administrative, pour accorder de telles prestations aux personnes de condition modeste.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Souhail Mouhanna
Président

M. Tremblet transmet ce courrier à l'administration pour qu'elle y donne suite.

c) **Droit de véto des Conseils municipaux sur la décision de l'Assemblée générale de l'ACG**

Aucun groupe n'ayant souhaité faire usage de son droit de véto, **M. Tremblet** annonce que le Conseil prend acte de la décision de l'assemblée générale du 28 mars de l'ACG qui a décidé d'octroyer, par le biais du Fonds intercommunal, CHF 706'000.- pour le financement intercommunal des loyers des centres de maintien à domicile (CMD) et des foyers de jour (FDJ) pour l'année 2012.

d) Pétition des locataires des immeubles sis aux 63, 65, 67 et 69 avenue de Mategnin (41 signatures)

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les soussignés locataires des immeubles sis aux 63, 65, 67 et 69 avenue de Mategnin:

- sont conscients que la Commune et le Canton sont en train de faire des travaux importants pour diminuer les nuisances de l'avenue de Mategnin et vous en sont reconnaissants;
- sont dérangés depuis longtemps par le bruit et la pollution du trafic sur cette route et sont pratiquement obligés de renoncer à l'utilisation de leurs balcons;
- pensent que, vu les travaux en cours, c'est maintenant le meilleur moment de faire planter une haie le long de cette route;
- savent qu'une haie n'a jamais été prévue à cet endroit parce que la parcelle n'appartient pas à la Commune et que les propriétaires ne veulent pas en faire la dépense;
- vous demandent d'essayer de trouver une solution à ce problème. Par exemple: étudier la possibilité de l'achat par la Commune d'une étroite bande de terrain longeant la route juste assez large pour une haie. Ou demander aux propriétaires le droit pour la Commune de planter et assurer l'entretien d'une haie à cet endroit;

Nous vous remercions de bien vouloir prendre notre requête en considération et espérons qu'une solution pourrait être trouvée rapidement pendant la période des travaux.

M. Tremblet annonce transmettre cette pétition à l'administration qui y donnera suite.

e) Courrier de M. Hulliger relatif à la présidence des commissions

Meyrin, le 6 juin 2012

Concerne: présidence des commissions Agenda 21 et environnement
Représentations à diverses commissions extraparlimentaires

Monsieur le Président,

Suite à la démission de mon éminent colistier Monsieur Jacques Charpier, notre groupe A gauche toute et Couleurs meyrinoises souhaite remanier la répartition

**Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire**

des présidences des commissions qui nous ont été accordées lors de la séance d'investiture du Conseil municipal du mois de juin 2011 ainsi que les représentations aux commissions consultatives Comité Agenda 21, Fonds énergie et Maison Vaudagne.

Dans ce but, je vous présente ma démission de la présidence de la commission Agenda 21 pour le 18 juin 2012. Il en va de même pour ma représentation au sein de la commission extraparlamentaire Comité Agenda 21. Nous présenterons pour ces deux postes la candidature de Mme Andrea Riman qui prêtera serment le 19 juin. Mme Riman sera également candidate à la succession de M. Charpier à la Maison Vaudagne. Quant à moi, je me porterai candidat à l'élection de la présidence vacante de la commission environnement, présidence que j'ai assumé par interim durant ce premier semestre 2012 ainsi qu'à la représentation à la commission consultative du Fonds énergie.

En vous remerciant de vouloir porter ces objets à l'ordre du jour du Conseil municipal du mardi 19 juin 2012, je vous adresse, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

J.-P. Hulliger

g) Lettre de démission de Mme Renée Ecuyer

Meyrin, le 6 juin 2012

Monsieur le Président,
Cher Laurent,

Par le présent courrier, je vous prie de prendre acte de ma démission du Conseil municipal au 31 août 2012.

C'est non sans un petit pincement au cœur que je quitte une fonction à laquelle, en tant que retraitée active, j'ai consacré beaucoup de temps et d'énergie. Mais il faut connaître ses limites et le moment est venu pour moi de changer de tempo et de passer de l'allégo au modérato.

Au fil de ces treize ans, j'ai eu l'occasion de vivre des moments forts, particulièrement lors de mon année de présidence du Conseil durant laquelle j'ai pu me rendre compte de la valeur et de l'importance du tissu associatif communal.

Suivre l'évolution de la Commune, découvrir la complexité de son fonctionnement, participer à la mise en œuvre de grands projets comme la conception et la réalisation de la crèche multi-âge des Champs-Frêchets, la patinoire couverte et le boulodrome concrétisés après bien des difficultés, l'ouverture du Jardin de l'amitié qui accueille de plus en plus d'aînés, le projet du quartier des Vergers sur le point de voir le jour, pour n'en citer que quelques uns, ont été pour moi des expériences riches d'enseignements.

Les sujets nombreux et variés que nous avons à traiter donnent souvent lieu à des discussions intéressantes souvent très animées selon les convictions

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

personnelles des interlocuteurs. J'ai parfois regretté de voir capoter un projet valable, simplement en raison d'antagonisme partisan. Par contre, les multiples occasions de rencontre au gré de notre agenda politique suscitent de nombreux contacts et créent des liens d'amitié durables qui ne tiennent compte que des affinités et non pas du parti.

Pour moi, l'intérêt et la valeur de la politique communale, c'est d'être en prise directe avec la population. J'ai beaucoup apprécié cette proximité qui m'a permise d'être plus à l'écoute des préoccupations des gens et de les relayer si nécessaire auprès des instances concernées.

Je souhaite que cette législature se poursuive de manière sereine et constructive et je vous adresse, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous ceux avec qui j'ai eu l'occasion de collaborer au cours de mon mandat, tant au plénum qu'à l'administration communale, mes remerciements et mes cordiales salutations.

Renée Ecuyer

Ne souhaitant pas laisser partir Mme Ecuyer sans la remercier, **M. Tremblet** lui rend hommage par le discours suivant:

Nous prenons acte de ta décision de te retirer de cette fonction que tu as tant affectionnée et je ne saurai te laisser partir comme cela sans t'adresser quelques lignes de remerciements et de bons vœux,

De remerciements d'abord pour ton engagement sans faille durant ces 13 années passées au sein de cet hémicycle. En ta qualité de membre, attentive et engagée pour défendre les causes que tu affectionnes comme déléguée du Conseil dans diverses commissions, dont la CCIT et le comité de rédaction de Meyrin Ensemble, mais aussi comme présidente de la commission de la petite enfance et bien entendu comme présidente de ce Conseil dont tu as tenu les rênes une année durant en 2003-2004.

Des bons vœux également que je formule en mon nom personnel, au nom du Bureau qui t'a accueillie un bon nombre d'années durant, et au nom de nous tous pour que tu aies, enfin, serais-je tenté de rajouter, à une retraite paisible aux côtés de ton époux. Je sais que tu es pleine de projets et ce sont donc également des vœux de santé que je t'adresse pour que tu puisses les réaliser.

Je me souviendrai longtemps de ma voisine assise à ma gauche, lorsqu'en juin 1999, nous nous sommes retrouvés pour prêter serment pour la première fois, toi et moi, découvrant peu à peu les us et coutumes de ce Conseil.

Merci Renée pour cette complicité et cette amitié que j'espère avoir le plaisir de continuer à entretenir avec toi.

Je te souhaite une belle dernière séance en notre compagnie et tout de bon pour les années futures.

Laurent Tremblet

[Applaudissements].

* * *

4. Communications du Conseil administratif

Séance du 31 janvier 2012, question de M Jimenay

Vitesse inadaptée dans le parking des Champs-Fréchets

Nous vous informons que le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie (UTE) a déposé un projet de modération de trafic auprès de la Direction générale de la mobilité (DGM). Nous sommes en attente d'une réponse.

Séance du 31 janvier 2012, question de Mme Hayes

Macarons pour les enseignants de l'école de Meyrin-Village

La Commune, en collaboration avec le Canton, mène une étude afin d'uniformiser la mise à disposition de places de stationnement à l'intention du corps enseignant. Nous vous tiendrons informé de l'évolution de ce dossier.

Séance du 6 mars 2012, question de Mme Ecuyer

Mise en place d'un radar pour les trams

Durant la période du 26 mars au 5 avril dernier, un radar préventif a été placé dans cette impasse et les APM ont procédé à 10 contrôles d'une durée moyenne de 30 minutes. 69 trams ont été contrôlés, 45, soit 65,2 % circulaient à plus de 30 km/h., vitesse maximale enregistrée 48 km/h. La moyenne des excès de vitesse se situe à 35,9 km/h. et la moyenne générale de la vitesse des trams contrôlés était de 32,8 km/h.

En prenant connaissance de ces résultats, le Conseil administratif a adressé un courrier à la Direction des TPG, faisant part de son étonnement, de son inquiétude et de sa réprobation face au comportement si peu responsable de la part de conducteurs professionnels.

Par ce courrier, le Conseil demande que des mesures soient prises, afin qu'à l'avenir, cette limitation de vitesse soit strictement observée.

Séance du 3 avril 2012, questions de Mme Hayes

Où en est le dossier des caméras de surveillance ?

Le bureau d'ingénieurs mandaté par la Commune pour cette étude a lancé les appels d'offre sur invitation. Les différences de matériel et de prix sont telles que le bureau d'ingénieurs a dû demander des compléments d'informations aux différentes entreprises.

Dès que nous aurons reçu une offre et avant de pouvoir présenter une délibération à votre Conseil, nous devons encore obtenir l'aval du Bureau des préposés à la protection des données et de la transparence sur le type d'installation choisie. Parallèlement, le projet de délibération devra être soumis au Service de surveillance des communes.

Nombre d'agents municipaux actuels et futurs

Aujourd'hui, onze APM sont opérationnels. Les 2 départs, enregistrés en 2010 et 2011, ont été remplacés. 3 agents supplémentaires ont été engagés.

Actuellement, 4 agents sont à l'école de formation depuis le 2 avril, ils seront opérationnels le 1er octobre prochain. Dès cette date, l'effectif sera donc de 15 agents en uniforme pour autant, bien entendu, qu'ils réussissent leurs examens.

Séance du 15 mai 2012, question de M Girardet

Mention des résolutions votées par le Conseil municipal dans le journal communal

A la question de savoir si toutes les résolutions votées par le Conseil municipal sont mentionnées par le journal communal *Meyrin Ensemble*, les règles suivantes sont actuellement pratiquées:

- le journal mentionne toutes les résolutions qui ont fait l'objet d'une acceptation ou d'un refus;
- les résolutions renvoyées en commission sont évoquées dans le journal lors de leur retour de commission;
- les résolutions sur lesquelles le Conseil municipal n'entre pas en matière ne sont pas évoquées.

Ces règles sont également appliquées pour les délibérations et les motions.

Séance du 15 mai 2012, proposition individuelle de M. Hulliger

Demande pour une opération coup de poing de la police municipale à Cointrin

Bien que les APM patrouillent quotidiennement à Cointrin, une opération spéciale a été planifiée du 1^{er} au 10 juin inclus. Un rapport succinct de cette opération vous sera transmis lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 11 septembre 2012.

Séance du 15 mai 2012, question de Mme Ecuyer

Contrôle du stationnement illicite sur l'avenue Fr.-Besson

Les APM interviennent régulièrement à cet endroit. Cependant, ils y ont porté une attention particulière durant la période du 1^{er} au 10 juin. Un compte-rendu succinct vous sera transmis lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 11 septembre 2012.

* * *

Couverture du déficit du Meyrin Basket

Suite au préavis de la commission des sports du jeudi 24 mai dernier par 13 oui et une abstention, et pour répondre à la demande du Centre de promotion des espoirs du Meyrin Basket, nous vous annonçons un dépassement de CHF 25'000.- sur la ligne budgétaire n° 34.600.365.26, destiné à combler le déficit de la présente saison.

Ce montant sera avalisé par le Conseil municipal lors du vote des comptes 2012.

Vente des actions de Télémeyrin SA, prix définitif

Le Conseil administratif vous a informé, lors de la séance du Conseil municipal du 15 mai courant, que la vente du 51% du capital actions que détenait la Commune s'est réalisée avec effet au 1^{er} avril 2012. Le prix de vente s'élevait pour la Commune à CHF 3'315'000.-. A cette somme, il fallait ajouter le montant du fonds de roulement de Télémeyrin SA à la date comptable du 31 mars 2012 au prorata du nombre d'actions détenues.

Entre-temps la révision du bilan intermédiaire et du compte de résultats de Télémeyrin SA a été réalisée.

Le Conseil administratif peut donc vous annoncer aujourd'hui le prix de vente définitif de cette transaction, qui s'élève à CHF 3'429'334.-.

Engagement de notre nouvelle déléguée aux affaires économiques

Suite à la création du poste de délégué-e aux affaires économiques, le Conseil administratif a le plaisir de vous informer que Mme Florence Noël rejoindra notre administration le 16 juillet prochain.

Après avoir obtenu une licence universitaire en relations internationales, Mme Noël a travaillé pendant une quinzaine d'années en tant que journaliste économique, puis cheffe adjointe de la rubrique économique de la Tribune de Genève.

En 2006, elle a créé une agence de relations publiques et presse, ancrée dans différents secteurs économiques à forte valeur ajoutée. Dans le même temps, elle a également été co-fondatrice du Salon de haute horlogerie de Genève (Geneva Time Exhibition), qu'elle a dirigé pendant quatre ans.

Mme Florence Noël a décidé de prendre une nouvelle orientation professionnelle. Elle souhaite mettre à disposition de la Commune sa solide connaissance du tissu économique genevois, ses compétences dans la communication et l'événementiel et ses qualités entrepreneuriales.

Démarches d'écoengagements

Nous vous informons que suite au vote de la délibération n° 2012-10a relative à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de CHF 63'360.- destiné à poursuivre la démarche d'éco-engagements, le service de surveillance des communes a émis les remarques suivantes:

- a. Au vu de la nature des dépenses prévues, celles-ci devront être enregistrées dans le compte de fonctionnement et non dans le compte des investissements.*
- b. Cette délibération ouvre dès lors un crédit budgétaire supplémentaire 2012 pour un montant de CHF 63'360.- qui devra être compensé par une économie*

équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

- c. *Dans le cas où les travaux prévus ne pourraient pas être effectués sur l'année 2012, ceux-ci devront être portés au budget de fonctionnement de l'année concernée.*

Ouverture d'une succursale Meyrinroule

Dès maintenant, vous pourrez découvrir la nouvelle antenne de Genève-roule située à Meyrin – Meyrinroule !

En lien avec l'éco-corner, Meyrinroule propose toute sorte de prestations liées à l'utilisation du vélo: prêt gratuit de vélo de ville, location de vélos et vélos électriques, atelier de réparation.

Ce projet a bénéficié d'un soutien du Fonds énergie de la commune à hauteur de CHF 75'000.- pour la période de juin 2012 à décembre 2013.

Une inauguration officielle est prévue au mois de septembre.

Conférences / Débats Rio+20 le 21 juin 2012, Globe de la Science et de l'Innovation

A l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20 qui se tiendra dès demain jusqu'au 22 juin 2012 à Rio, le Comité Agenda 21 de la ville de Meyrin vous invite à participer à un après-midi de conférences-débats.

Seront présentés des projets ambitieux mettant en lien les acteurs locaux que sont la ville de Meyrin, le CERN et Genève Aéroport. Cette manifestation se terminera par un exposé de Joël de Rosnay, docteur ès science, chercheur, enseignant et vulgarisateur français de renommée internationale.

Programme disponible sur CMNet, entrée libre mais inscription obligatoire par email : meyrin@meyrin.ch

* * *

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, **M. Tremblet** souhaite faire part de l'article 46 du règlement du Conseil municipal relatif au maintien de l'ordre public, alinéa 6 et 7:

Pendant les séances, le public se tient aux emplacements réservés à son intention. Il lui est interdit de communiquer de quelque manière que ce soit avec les membres des Conseils municipal ou administratif ainsi qu'avec la presse.

Le public garde le silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation lui est interdite.

Suite à ce rappel, le président demande aux personnes dans le public tenant des banderoles de bien vouloir les faire disparaître.

* * *

5. Election du/de la président-e de la commission Agenda 21 en remplacement de M. Hulliger (AGTCM), démissionnaire

Faisant suite aux éléments invoqués dans la lettre lue précédemment par le Bureau, **M. Hulliger** propose la candidature de Mme Riman, qui est ACCEPTÉE PAR 29 OUI ET 1 ABSTENTION.

* * *

6. Election d'un membre au Comité citoyen Agenda 21 en remplacement de M. Hulliger (AGTCM), démissionnaire

M. Hulliger propose également Mme Riman afin de respecter une certaine cohérence et de permettre à la nouvelle présidente de la commission Agenda 21 de faire partie du Comité. Cette proposition est ACCEPTÉE PAR 29 OUI ET 1 ABSTENTION.

* * *

7. Election du/de la président-e de la commission d'environnement en remplacement de M. Charpier (AGTCM), démissionnaire

M. Hulliger rappelle avoir assuré l'intérim pendant plusieurs mois suite aux ennuis de santé de M. Charpier. Il propose donc sa candidature, laquelle est acceptée par 29 oui et 1 abstention.

* * *

8. Election du/de la délégué-e du Conseil municipal au comité du centre de loisirs (Maison Vaudagne), en remplacement de M. Charpier (AGTCM), démissionnaire

M. Hulliger propose la candidature de Mme Riman.

Mme Tschudi-Spiropulo déclare:

"Je présente la candidature de Monsieur Maurice Amato comme délégué du Conseil municipal à la Maison Vaudagne. Pourquoi Monsieur Amato ? Nous avons pensé que proposer un jeune c'était une bonne chose, dans ce comité où il y a déjà quelques mamans, mais où il n'y a pas de jeunes. Nous avons choisi de proposer une personne qui est à mi-chemin entre les usagers de la Maison Vaudagne (les jeunes) et les adultes-parents. Monsieur Amato est un jeune qui a grandi à Meyrin, qui connaît les problématiques des jeunes meyrinois et qui pourrait apporter son soutien et son expérience au sein du comité de la Maison Vaudagne".

A l'argument jeuniste de cette nouvelle proposition de candidature, **M. Hulliger** rappelle toutefois que Mme Riman a trente ans de moins que M. Charpier ! [*Rires dans l'assemblée*]. De plus, il déclare que cette dernière a fait partie du Comité de la Maison Vaudagne lors de la précédente législature et connaît donc bien son fonctionnement.

Suite à la demande de M. Hulliger, **M. Tremblet** annonce que le vote à bulletin secret est appuyé par plus de 3 conseillers municipaux.

Résultat du vote:
31 bulletins distribués
31 bulletins rentrés
30 bulletins valables

M. Amato est élu avec 20 voix contre 10 voix pour Mme Riman.

* * *

9. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds énergie en remplacement de M. Charpier (AGTCM), démissionnaire

M. Hulliger souhaite proposer sa candidature. Il rappelle qu'historiquement il est à l'origine de la création de ce fonds par le biais d'une résolution. Par son investissement personnel, il estime avoir apporté beaucoup à la commission consultative. De plus, il a pu profiter des compétences de M. Charpier dans ce domaine, son copartisan et ancien délégué du Conseil municipal à cette commission.

M. Hulliger est élu par 30 oui et 1 abstention.

* * *

10. Délibération n° 2012-26 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2011 de la Fondation Nouveau Meyrin

M. Tremblet fait part de la proposition du Bureau de voter immédiatement. Ne rencontrant pas d'opposition sur l'entrée en matière, le président met aux voix le vote immédiat, qui est accepté à l'unanimité.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet au vote la **délibération n° 2012-26,**

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2011 de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu les documents présentés par le Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 juin 2012,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2011 de la Fondation Nouveau Meyrin.

* * *

11. Délibération n° 2012-27 relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif

Faisant suite à la proposition du Bureau de voter immédiatement, **M. Tremblet** rappelle que ces lignes avaient été présentées lors de la commission urbanisme et mobilité & finances conjointe lors de l'examen des comptes 2011. Il met donc au vote le vote immédiat, qui est accepté à l'unanimité.

Ouvrant les débats, **M. Girardet** demande des explications sur l'exposé des motifs, qui n'est pas très explicite selon lui, de façon à ce que les explications soient retranscrites et qu'il soit possible de s'en souvenir dans 10 ans,.

M. Devaud rappelle que la démarche d'acquisition des vélos électriques par les Meyrinois a remporté un tel succès que le Conseil municipal a accepté d'entrer en dépassement. Cette délibération en est donc la concrétisation.

M. Girardet remarque que la délibération mentionne un dépassement de départ de CHF 379'804.-. Il se demande si cette somme concerne d'autres dépassements de crédit ou s'il s'agit d'économies.

M. Tremblet précise que le 1^{er} tableau correspond au non-dépensé, et il ne s'agit pas vraiment d'économie.

M. Devaud confirme que, sur un montant total d'ouverture de crédit de CHF 4'011'760.-, CHF 3'631'755.24 ont été dépensés, laissant apparaître un non dépensé de 379'804.76. Par conséquent, le seul montant entrant en dépassement dans cette délibération correspond au CHF 75'750.- pour l'incitation à l'achat d'un vélo ou d'un kit électrique.

M. Hulliger se demande pourquoi à la ligne 7, les CHF 100'000.- n'ont pas été reportés dans la colonne *solde au bilan*.

M. Tremblet en déduit que rien n'a été dépensé.

M. Hulliger remarque toutefois que tous les montants enregistrés dans la colonne *économie (dépassement)* sont reportés dans la colonne *solde au bilan*, ce qui n'est pas le cas pour les CHF 100'000.- précités...

M. Devaud en conclut qu'il s'agit d'une erreur du service des finances.

M. Tremblet ajoute que, suite à cette correction, il faut ajouter CHF 100'000.- à la somme de la dernière colonne.

M. de Préville remarque que les 10% d'imprévus en moyenne réservés pour les travaux ne sont pas utilisés, ce qui lui paraît être une excellente nouvelle. Il en conclut que l'administration gère au mieux les deniers qui lui sont confiés.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet au vote la **délibération n° 2012-27**,

relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal qui figurent sur le tableau suivant, laissant apparaître une économie de CHF 379'804.76;

**Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire**

No	DELIBERATIONS			Total des dépenses	Economie / (dépassement)	Subventions	Solde au Bilan (y compris subventions)
	OBJET	séance du	montant voté				
1	Financement rénovation vestiaires piscine de Livron	16.04.02	2'065'000.00	1'895'302.97	169'697.03	20'000.00	189'697.03
2	Assain. Eaux usées centre Voirie	20.04.10	218'000.00	217'941.60	58.40	0.00	58.40
3	Eco-engagements/partenariats entreprises	05.10.10	29'000.00	29'000.00	0.00	0.00	0.00
4	Achat et planification de 100 arbres	07.03.06	100'000.00	99'553.45	446.55	0.00	446.55
5	Anim. lumineuses de ForuMeyrin, Pl. du Village, Ec. Cointrin	23.09.03	68'500.00	68'500.00	0.00	0.00	0.00
6	Etude rénov. réseau chauffage bât. CS	21.11.06	35'000.00				
	Réseau chauffage installations Centre sportif	11.12.07	692'560.00	621'671.00	105'889.00	0.00	105'889.00
7	Etude rénov. réseau chauffage écoles (Livron-Boudines-Forum)	21.11.06	100'000.00	0.00	100'000.00	0.00	0.00
8	Travaux désactivation route de Prévessin	14.09.10	125'000.00	125'000.00	0.00	0.00	0.00
9	Achat 9 véhicules & engins, dél. 2009-12a	07.04.09	578'500.00	574'786.22	3'713.78	0.00	3'713.78
			4'011'560	3'631'755.24	379'804.76	20'000	299'804.76

Vu la délibération prise par le Conseil municipal qui figure sur le tableau suivant, laissant apparaître un dépassement de CHF 75'750.- :

No	DELIBERATIONS			Total des dépenses	Economie / (dépassement)		Solde au Bilan (y compris subventions)
	OBJET	séance du	montant voté				
10	Subvention incitation achat vélo/kit électrique	04-03-08	75'000.00	150'750.00	-75'750.00		-75'750.00
			75'000	150'750.00	-75'750.00	0.00	-75'750.00
			TOTAL DEPASSEMENTS		-75'750.00		

Vu l'excédent total des dépassements s'élevant à CHF 75'750.- et le total des économies réalisées à CHF 379'804.76;

Vu la décision de la commission d'urbanisme élargie du 1^{er} avril 2009 de regrouper toutes les lignes à clôturer en une seule délibération;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 juin 2012,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'entériner le dépassement constaté de CHF 75'750.- sur le crédit relatif à la subvention d'incitation à l'achat de vélo/kit électrique,
2. d'ouvrir les crédits complémentaires nécessaires de CHF 75'750.-,
3. d'amortir ces crédits complémentaires, selon les modalités fixées pour les crédits initiaux, au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

* * *

12. Délibération n° 2012-28 relatif à l'ouverture d'un crédit de CHF 62'400.- destiné à financer une extension de l'animation lumineuse au cœur de la cité durant les fêtes de fin d'année

M. Tremblet annonce que le Bureau propose un vote immédiat. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Mme Boccard donne la position du PDC:

"L'arrivée du tram sur l'artère de la rue De-Livron, entrée principale de notre cité, se doit d'être dotée d'une décoration de Noël digne de notre commune et complètera ainsi les décorations lumineuses déjà en place en fin d'année sur ce périmètre. Cet embellissement à une période de l'année qui se veut joyeuse, profitera agréablement non seulement aux citoyens meyrinois, mais également aux personnes de passage sur notre commune.

Notre groupe soutiendra donc cette délibération pour un crédit à hauteur de CHF 62'400.-."

Au nom des Verts, **M. Cornuz** déclare:

"L'esprit de Noël frappe notre conseil en plein mois de juin. Il est vrai que pour organiser des décorations lumineuses au mois de décembre, il vaut mieux s'y prendre assez tôt, un peu comme les différents commerces qui décorent leurs vitrines ou leurs rayons environ 2 mois et demi avant le 25 décembre.

Bien entendu, pour beaucoup il va de soi que les rues de notre cité font pâle figure en comparaison avec d'autres communes du Canton qui ont déjà investi depuis de nombreuses années dans des décorations lumineuses à l'esthétique parfois discutable, mais qui réjouissent souvent les passants, qu'ils soient petits ou grands. Durant les froides et sombres nuits du mois de décembre, un peu de lumière festive à la veille des fêtes de fin d'année sont donc les bienvenues, et je ne conteste pas cette idée, comme je ne souhaite absolument pas retirer les décorations déjà existantes et mentionnées dans l'exposé des motifs de cette délibération.

Pourtant, je vois d'un autre œil l'esprit de Noël, fête de la Paix et de l'Amour qui doit rassembler les gens sans distinction d'âge, de sexe et même de confession. C'est un moment de partage, de trêve et de rassemblement autour d'un évènement qui symbolise pour les chrétiens l'arrivée d'un homme au message

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

encore vivace 2000 ans après son passage sur cette Terre. Ne nous trompons pas de lumière, c'est bel et bien celle de ce message qui va être bénéfique pour les personnes isolées et malades, ou pour les victimes de tous les maux de notre monde.

Avec cette délibération, dont le montant est proche de l'excédent de revenus de notre commune en 2011, nous allons acquérir des décorations lumineuses pour éclairer la rue De-Livron, proche du centre commercial. C'est un choix compréhensible en raison de sa proximité avec la ligne du tram, mais aussi le centre œcuménique, auquel il manque sans doute un sapin de Noël digne de ce nom, mais surtout du centre commercial, le nouveau véritable temple dans lequel se retrouvent les Meyrinois pour la course effrénée aux cadeaux. On peut d'ailleurs se poser la question de l'implication des responsables du centre commercial dans cette opération. Qui les empêche de décorer le parking P1 avec leurs propres décorations ?

Pour ma part, j'aurais préféré que ces lumières soient installées sur la route de Meyrin, véritable axe central de notre commune, bien plus fréquenté que la rue De-Livron et dont la proximité avec les commerces de la place du Village, mais aussi avec l'église de St-Julien ou encore avec la résidence du Jura proche de l'Hôpital de la Tour pouvaient tout autant satisfaire nos communiens, y compris les habitants du Village.

Je reste convaincu qu'une action commune à destination de tous les habitants pour les inciter à décorer ensemble leur quartier ou leurs fenêtres et balcons, tout comme d'entreprendre ensemble une action commune pour partager l'esprit de Noël avec les personnes isolées et malades, serait bien plus proche du message originel de l'esprit de Noël. Et avant de me dire que nos communiens ne partagent pas ma vision et qu'il est impossible d'arriver à ce résultat, j'aimerais que nous puissions essayer avec toute la force et tous les moyens que ce montant de CHF 62'400.- pourrait apporter à la réussite de cette proposition.

Je vous invite donc à reconsidérer les véritables priorités de notre commune pour les fêtes de fin d'année. Les Verts de Meyrin-Cointrin pour leur part, refuseront de s'engager dans une démarche qui veut certes faire joli dans le paysage, mais qui, selon nous, n'atteindra pas les objectifs attendus pour le bien des habitants de Meyrin."

M. Brulhart présente le point de vue des socialistes:

"Les fêtes de fin d'année sont l'occasion d'égayer nos rues et de les sublimer par des parures lumineuses et colorées.

La rue De-Livron est un axe très fréquenté de par le passage du tram et la proximité du centre commercial et du Forum. C'est pourquoi cette rue mérite d'être illuminée durant les fêtes de fin d'année. Ainsi, les riverains et les gens de passage pourront profiter d'une rue décorée dans l'esprit de ces festivités.

C'est pour ces raisons que le parti socialiste votera la délibération n° 2012-28 de CHF 62'400.- relative au financement d'une extension de l'animation lumineuse au cœur de la cité durant les fêtes de fin d'année."

Suite à sa motion datant de 2010, **M. Hulliger** déclare avoir été déçu par ce projet de délibération. Néanmoins, après réflexion, il trouve l'idée de débiter la décoration par la rue De-Livron adaptée étant donné la centralité de la rue et le

flux des passants. Revenant sur la proposition des Verts, la Commune pourrait lancer un concours pour décorer Meyrin de manière originale en offrant un abonnement ou autre chose à l'heureux gagnant. Cette proposition pousserait peut-être la population à illuminer ses fenêtres ou ses balcons. En conclusion, il déclare que son groupe votera favorablement cet objet.

Mme Schweizer proclame que son groupe a toujours soutenu cette proposition de décoration lumineuse en commission. Elle estime que ce sujet ne devrait pas être débattu en plénière et devrait être automatique tout comme la mise en place des drapeaux lors des fêtes communales ou nationales. Cette première tranche de décoration est donc bienvenue et elle espère qu'elle s'étendra l'année prochaine dans d'autres rues communales.

M. Girardet est également favorable à cette première étape. La décoration de la rue De-Livron risque de faire des envieux, mais les chalets du Marché de Noël feront office de compensation pour les habitants de Meyrin-Village. Il déclare que le groupe MCG entend bien la proposition des Verts et se dit prêt à s'associer à ce type de réflexion. Pourquoi ne pas mettre en place un calendrier géant aux fenêtres des immeubles de l'avenue de Mategnin ? En résumé, il se dit favorable au développement des idées pour décorer de manière originale le territoire communal. Dans cette optique, il propose de favoriser le laser ou le led pour décorer la ville en respectant les critères écologiques.

M. Tillmann n'est pas opposé à une démarche de décoration globale afin de contenir les dépenses énergétiques, car si tout un chacun décide d'y ajouter sa touche personnelle, l'effet escompté risque d'être désastreux tant au niveau esthétique qu'écologique. Il déclare faire entièrement confiance au Conseil administratif et conclut en annonçant que son groupe soutiendra cette délibération.

En réponse aux interrogations de M. Girardet, **M. Devaud** confirme que le projet choisi est composé de lumière led à faible consommation énergétique.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** soumet au vote la **délibération n° 2012-28,**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 62'400.- destiné à financer une extension de l'animation lumineuse au cœur de la cité durant les fêtes de fin d'année

Vu la motion n° 2010-09 présentée par M. Jean-Philippe Hulliger au nom de l'Alliance des Indépendants, concernant la décoration et l'illumination de rues situées sur le territoire meyrinois pendant les fêtes de fin d'année;

Vu l'opportunité d'augmenter l'animation lumineuse de certaines rues communales durant les fêtes de fin d'année;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 juin 2012,

D E C I D E

PAR 25 OUI ET 5 NON

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 62'400.-** destiné à financer une extension de l'animation lumineuse au cœur de la cité durant les fêtes de fin d'année,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense en quatre annuités, de 2013 à 2016, qui figurera au budget de fonctionnement selon la répartition suivante :

"Amortissement des crédits d'investissements"

⇒ rubrique No 30.331 CHF 62'400.-.

* * *

12bis. Délibération n° 2012-29, présentée par Mme Sasà Hayes au nom des membres de la commission coopération au développement à savoir, Mmes A. Schweizer, M. Girardet, M. Kunz-Felix, R. Ecuyer, A. Tchudi-Spiropoulo, Y. Boccard, B. Luthy, N. Leuenberger, M. Inacio et MM. De Prévile, M. Gaetanino, P. Iswala, J.-P. Hulliger, relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de CHF 20'000.- destiné à Caritas International pour apporter de l'aide aux victimes du tremblement de terre du 20 mai 2012 en Italie du Nord

Conformément à la modification de l'ordre du jour, le président ouvre les débats sur la délibération n° 2012-29 relative à l'aide d'urgence de CHF 20'000.- pour les victimes du tremblement de terre survenu en Italie du Nord.

M. Girardet demande que le Conseil puisse s'exprimer sur la clause d'urgence comme mentionné à l'article 57 du règlement du Conseil municipal.

M. de Prévile estime important de voter la clause d'urgence ce qui permettra d'éviter la procédure du délai référendaire.

M. Girardet ajoute que la clause d'urgence permet de passer outre le respect du délai pour tout objet politique.

La parole n'étant plus requise, **M. Tremblet** met aux voix la **délibération n° 2012-29**,

présentée par Mme Sasà Hayes au nom des membres de la commission coopération au développement à savoir, Mmes A. Schweizer, M. Girardet, M. Kunz-Felix, R. Ecuyer, A. Tchudi-Spiropoulo, Y. Boccard, B. Luthy, N. Leuenberger, M. Inacio et MM. De Prévile, M. Gaetanino, P. Iswala, J.-P. Hulliger, relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de CHF 20'000.- destiné à Caritas International pour apporter de l'aide aux victimes du tremblement de terre du 20 mai 2012 en Italie du Nord

Vu les tremblements de terre successifs qui secouent l'Italie du Nord depuis le 20 mai 2012;

Vu la situation précaire où se trouvent plus de 16'000 personnes ayant perdu leur maison et vivant actuellement sous tente;

Vu que la situation risque de perdurer en rendant la vie des victimes de plus en plus difficile;

Vu que, depuis 2010, ce Conseil n'a pas été sollicité pour une aide d'urgence à l'étranger;

Vu l'invocation de la clause d'urgence;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition de la commission coopération au développement, dans sa séance du 19 juin 2012,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de CHF 20'000.- destiné à Caritas International pour apporter de l'aide d'urgence aux populations touchées par le séisme en Italie du Nord,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de les imputer dans le budget de fonctionnement sous la rubrique No 58.400.367.11 Aide aux victimes de régions sinistrées,
3. que ce crédit budgétaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

13. Délibération n° 2012-13a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 21'473.- destiné à un complément de poste de 30%, contrat à durée indéterminée de rédacteur du journal communal dès le 1^{er} juin 2012. Rapport de la commission information et communication (Mme Leuenberger, S)

Mme Leuenberger donne lecture du rapport de la commission du 31 mai 2012 sous la présidence de M. Hubert, en présence du Conseil administratif in corpore et de MM. Solai et Wicht de l'administration:

"Depuis le lancement de la nouvelle mouture du journal ME en janvier 2011, le cahier des charges du rédacteur a été remanié; or, au fil des mois de parution du journal, il s'est avéré qu'un taux d'activité de 80% au lieu des 50% du cahier des charges précédent, était requis pour y correspondre. Le Conseil municipal ayant refusé cette augmentation demandée par le Conseil administratif dans sa séance du budget du 3 novembre 2011, l'administration a pris les mesures de réduction du temps de travail de 30%. Dans sa séance du 13 mars 2012, la commission a procédé à un point de situation du journal ME et à l'audition des représentants du Cartel et de l'AHVM, le débat qui s'en est suivi a abouti à la délibération 2012-13a traitée dans ce rapport et relative à l'ouverture d'un crédit pour un complément de poste de 30% du rédacteur en chef du journal communal.

Après les salutations d'usage, M. Hubert, président, rappelle l'ordre du jour et cède la parole à M. Wicht qui expose les principaux éléments de la délibération, à savoir l'augmentation des charges de 30% à inscrire au budget 2012 pour un montant de CHF 21'473.- qui sera compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges de production du journal. Il relate successivement les témoignages de satisfaction du Comité de rédaction, du Groupe consultatif ainsi que des représentants du Cartel et de l'AHVM, eu égard à la version du journal obtenue avec un rédacteur disponible à 80% et leur souhait commun de conserver cette quantité et cette qualité de travail. Il finit son intervention en rappelant la nature des mesures de réduction du temps de travail, à savoir la diminution du nombre d'articles rédigés, l'alternance des rubriques d'une parution à l'autre, le report de certaines tâches administratives au secrétariat du Comité et la délégation de sa présence journalistique sur l'événementiel communal, dont notamment les séances du Conseil municipal. Concluant sur l'effet escompté à moyen terme pour ce qui relève de l'augmentation de la part de publicité, l'administration propose de voter favorablement la délibération.

Le président invite à la prise de parole. Le débat s'ouvre sur le constat que c'est le fait de la tâche du "chemin de fer", précédemment assumée par le graphiste, et qui n'avait pas été intégrée dès le départ dans le nouveau cahier des charges du rédacteur qui est à l'origine de la demande d'un complément de 30%.

Ce point nécessite de préciser le rôle et les compétences de chacun, tant les questions et les interventions des commissaires se font insistantes au sujet de qui fait quoi dans un journal. Ainsi, il est expliqué que le Comité n'a effectivement pas été consulté, mais informé des mesures prises par le service pour respecter un taux de 50% de travail, cela ne faisant pas partie des prérogatives du Comité que

de décider des priorités du poste de rédacteur en chef. Ce point éclairci, plusieurs commissaires questionnent les rôles que remplissent respectivement le graphiste et le rédacteur dans la réalisation du journal, notamment, les commissaires demandent si certaines tâches du rédacteur ne pourraient pas être reportées sur le graphiste, comme la réalisation du fameux "chemin de fer"? D'autres commissaires s'expriment pour relater leurs propres expériences de rédacteur et reconnaissent la charge de travail inhérente, mais aussi la distinction des rôles entre le graphiste et le rédacteur.

Un commissaire suggère que certaines tâches de rédaction et d'édition pourraient ne pas être considérées comme étant celles à l'unique charge d'un rédacteur en chef et qu'il pourrait être fait appel à des auteurs externes, notamment pour la correction des articles.

A plusieurs reprises l'administration répond aux commissaires que le concept du nouveau journal, d'une mouture plus professionnelle que la précédente, impute par nécessité la réalisation du "chemin de fer" au rédacteur en chef et que ce rôle se distingue de par sa nature de coordinateur, du rôle et des tâches effectuées par le graphiste. Enfin, dans la description du poste de rédacteur, M. D. Wicht exprime la notion de gardien du concept du journal qui a la vision et qui maîtrise d'un bout à l'autre tous les processus de parution du journal, donc nécessairement la réalisation du "chemin de fer".

Plusieurs commissaires déplorent encore la perte de visibilité et la réduction minimaliste de la part consacrée aux séances du Conseil municipal dans le journal et demandent si en acceptant le complément de poste, le journaliste pourrait à nouveau assister aux séances, le Conseil administratif répond qu'en lui octroyant plus de temps, le rédacteur doublé du journaliste sera à nouveau disponible pour couvrir l'événementiel politique de notre commune, dont les séances du Conseil municipal.

Un commissaire interroge encore au sujet de la résolution votée par le Conseil municipal demandant le maintien du poste de rédacteur à 50% pour une période de 6 mois. L'administration indique que ce temps a été respecté, les mesures de réduction ayant été entreprises suite à la décision du Conseil municipal de refuser le budget 2012, donc à fin 2011.

Quelques commissaires font remarquer leur agacement face à la redondance des dernières séances de cette commission, dont celle-ci, et s'impatientent qu'elle statue sur la capacité et la volonté de notre conseil d'octroyer ce complément de poste tant il n'est plus à démontrer qu'il requiert ce temps de travail pour aboutir au résultat de qualité que l'on connaît.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet au préavis de la commission information et communication la délibération n° 2012-13a. Il est enfin procédé au vote de la délibération qui est approuvée par 6 oui, 3 non et 2 abstentions."

Mme Tschudi-Spiropoulo donne lecture de la position des Verts:

"Que de salives et de disputes autour de la nouvelle formule de notre journal communal ! Avec cette délibération, nous espérons que nous mettons ce soir un

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

point final à cette controverse. Et si cette controverse aura permis de préciser le rôle de notre journal communal, elle n'aura pas été inutile. Beaucoup de Meyrinois sont fiers d'un journal qui présente bien, qui est agréable à lire, qui développe des sujets communaux d'actualité, facilitant la compréhension de certains enjeux communaux, tout en donnant la parole aux associations.

La nouvelle formule du journal communal, Meyrin Ensemble, se compose en effet de deux volets : d'une part, une plus grande rigueur dans la structure du journal et par là, dans la taille des différents articles qui le composent et, d'autre part, toute une série de nouvelles rubriques pour mieux refléter ce qui se passe dans notre commune (reportages), la mise en avant de certains communiens hors du commun (*Votre Voisin*), et des thèmes forts (*Zoom*).

Le format plus structuré du journal a permis de réduire les frais de production, mais ses nouvelles rubriques et ses articles mieux définis en taille demandent un plus grand travail de la part du rédacteur en chef que celui qui était effectué par la précédente journaliste.

Nous avons relevé que les associations reconnaissent, aujourd'hui, la qualité du journal. Tant l'AHVM que le Cartel est très satisfait du travail fourni par son rédacteur en chef. Ses reportages et son aide aux personnes désirant écrire un article a été appréciés et ces deux associations ont regretté le semestre au cours duquel le temps de travail du rédacteur en chef a été de 50%, car il a dû réduire ses reportages et ses interviews.

Comme la somme totale du coût du journal communal reste dans l'enveloppe de sa précédente mouture et que les représentants de la plupart des associations de Meyrin apprécient le travail fourni par le rédacteur en chef, nous voterons favorablement cette délibération."

M. Girardet rapporte que son groupe a passablement douté s'il fallait soutenir ou pas cette délibération, tant le procédé lui a paru peu conforme. Il avait demandé au Conseil administratif si les décisions prises par le Conseil municipal étaient systématiquement reportées dans le journal. Avant de répondre à cette question dans ses communications, il aurait souhaité que le Conseil administratif se renseigne sur un oubli: en effet, la résolution, votée le 31 janvier et proposée par le MCG demandant d'accorder la priorité de l'emploi aux chômeurs meyrinois, n'a jamais été mentionnée dans le journal Meyrin Ensemble. Il aimerait donc que, dorénavant, le journaliste accorde plus d'importance aux décisions prises par le Conseil municipal et de manière plus étoffée que ce qui apparaît actuellement.

Par ailleurs, il souhaite revenir sur le statut du journaliste en tant que fonctionnaire de la Commune; il ne comprend pas comment ce dernier peut garantir une certaine indépendance en étant passé d'un contrat de droit privé (ce qui était le cas de l'ancienne journaliste) à un contrat de droit public.

Enfin, il estime que, contrairement à ce qui avait été décidé par le Conseil municipal, à savoir de se donner un temps de réflexion de 6 mois, le point 2 du dispositif demande de couvrir les charges pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2012 oubliant ainsi de respecter ce délai. Face à cette erreur inadmissible, il souhaite faire part d'un amendement: il s'agit de supprimer le 1^{er} juin et de le remplacer par le 1^{er} septembre. L'amendement est le suivant *"d'ouvrir un crédit de CHF 16'170.- représentant les 5/12^{ème} du coût annuel des 36'018.- destiné à couvrir le salaire et les charges sociales pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012."*

Par son amendement, **M. Girardet** souhaite montrer au Conseil administratif que les membres du Conseil municipal savent lire les délibérations et demeurent attentifs au respect des décisions prises par l'assemblée municipale.

M. Tschudi comprend la réaction de M. Girardet et déclare qu'il s'agit effectivement d'une erreur de date. M. Tschudi demande, toutefois, si M. Girardet voit un inconvénient à avancer la date au 1^{er} août puisque fin juillet, le comité de rédaction doit déjà se réunir pour préparer le numéro suivant.

M. Girardet reconnaît qu'il a également commis une erreur de date puisque les 5/12 correspondent effectivement au début août.

M. Hulliger rappelle être le dépositaire de la résolution demandant le maintien du taux à 50% du journaliste jusqu'au mois de septembre. Il remarque également qu'entre le bilan effectué par l'administration et le sien, il n'obtient pas les mêmes résultats. Il regrette de n'avoir pas été clair dans ses propos et plus qu'un bilan, il aurait souhaité une enquête de satisfaction afin que la population puisse s'exprimer sur ce nouveau journal. Par conséquent, tant qu'il n'aura pas obtenu les résultats de cette enquête, il ne peut accepter d'augmenter le taux d'activité du journaliste.

Faisant part des résultats de son enquête personnelle, il apparaît que le journal est principalement composé d'articles intimistes et donc qui ne s'adressent pas au grand public, et ne peuvent intéresser qu'une minorité. L'autre reproche se rapporte à la longueur de certains articles et à la nécessité de les lire plusieurs fois avant de les comprendre, alors qu'auparavant les articles étaient nettement plus courts mais ils satisfaisaient amplement la population.

Par ailleurs, comme l'a également remarqué M. Girardet, il ne comprend pas pourquoi l'actualité politique n'est pas une priorité dans ce journal. En effet, si l'on veut intéresser la population à la politique, il est capital de la tenir informée de ce qui s'y passe.

En résumé, entre le taux d'activité à 50% et celui à 80%, **M. Hulliger** déclare ne pas avoir vu de différences significatives, avis partagé par un certain nombre de personnes. Par conséquent, il estime que l'augmentation du taux d'activité du journaliste ne se justifie pas et il gardera cette opinion tant qu'il n'aura pas obtenu les résultats de l'enquête de satisfaction.

M. Hernot donne lecture de la position des socialistes:

"Le nouveau journal communal a déjà fait couler beaucoup d'encre et autant de sueur des conseillers municipaux. Il est temps de se déterminer pour donner au journal communal les moyens d'assumer sa mission.

Au cours des mois, le journal a évolué et s'est fait connaître. Il rencontre de plus en plus d'adeptes même s'il ne fait pas encore l'unanimité. Tout changement provoque des réactions émotionnelles, néanmoins il faut les dépasser pour offrir une chance à la modernité.

Les différentes commissions consacrées à ce sujet ont montré que ce temps de travail de 30% supplémentaire ne surenchérisait pas le coût du journal dans sa totalité. Les frais de commission sont bientôt plus élevés que le montant de la délibération qui nous est proposée ce soir.

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

En acceptant cette augmentation de poste, nous donnons un avenir au journal Meyrin ensemble. Refuser ce projet c'est le dévaloriser, c'est le faire végéter, c'est ne pas faire place aux articles que nous réclamons.

Je conclurai en citant la dernière phrase du rapport de Mme Renée Ecuyer en tant que déléguée au comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble : *"il nous paraît indispensable de mettre à disposition les moyens nécessaires pour retrouver l'ensemble des rubriques ainsi que le nombre de pages, ceci, autant pour les lecteurs que pour le comité de rédaction."*

Le groupe socialiste soutiendra cette délibération."

Au nom des démocrates-chrétiens, **Mme Duay-Duran** déclare:

"La demande de porter le taux d'activité du rédacteur responsable du journal Meyrin Ensemble à 80% a été dûment débattue au cours des différentes commissions information & communication et a déclenché de vives discussions pendant ces séances.

Pourquoi ? Peut-être parce que cette augmentation avait été refusée au budget 2012 et ratifiée par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 mars. Le Conseil municipal avait aussi demandé alors de maintenir le taux d'activité à 50% et de présenter un bilan à la rentrée de septembre 2012.

Nous avons mené une réflexion sur la clause du besoin et avons eu quelques interrogations, à savoir :

- Est-ce-que cette augmentation de poste rendra la qualité du journal meilleure ?
- Est-ce-que cette augmentation de poste contribuera d'une manière quelconque au bien-être des Meyrinois ?
- Est-ce-que les Meyrinois ont remarqué que le nombre de pages du journal a passé de 40 pages à 36 en mars et à 32 pages dans son édition du mois de juin ?
- Est-ce-que la diminution des articles écrits par le rédacteur a été perçue de manière négative par la population ?
- Est-ce-que les meyrinois ont remarqué la suppression de la rubrique « Economie »
- Est-ce-qu'il y a un sens d'augmenter les charges du personnel et pérenniser un poste à 80% quand cela ne s'avère pas indispensable ?

Chaque nouveau poste, ou chaque augmentation de taux d'activité, doit avoir un sens et un besoin impératif. Nous pensons que les arguments présentés ne justifient pas, aujourd'hui, une augmentation du taux d'activité du rédacteur du journal, avec l'augmentation des charges du personnel qui en découlerait et nous ne sommes pas convaincus du bien fondé de cette demande.

De plus, nous souhaitons vivement qu'une partie des articles continue à être rédigée par d'autres personnes et que les tâches effectuées par le rédacteur, au niveau du graphisme, puissent être confiées à un mandataire externe, en utilisant les ressources disponibles sur la ligne budgétaire du journal.

Le groupe PDC laissera la liberté de vote pour cette délibération.

Merci de votre attention."

Mme Kunz-Félix rapporte que le groupe libéral radical a longuement débattu sur cet objet et a tenu compte de nombreux paramètres qui ont abouti au texte

présenté dans cette délibération. Elle relève les efforts fournis pour intégrer au mieux les demandes de rédaction des associations (soirées d'information, méthodologies, etc.) et espère que ces dernières en profiteront.

De plus, le groupe souhaite encourager les démarches qui visent à faire avancer le journal. Toutefois, il souhaite que la marge d'expression des associations soit plus importante, ce qui soulagerait le rédacteur en chef des nombreuses tâches qui lui incombent, tout en relevant l'excellent travail fourni par ce dernier.

Elle plaide donc pour un allègement de son cahier des charges contrairement à ce que prône la délibération. En conclusion, elle déclare que le groupe libéral-radical aura la liberté de vote sur cet objet.

M. Tschudi précise, à l'encontre de la remarque de M. Girardet par rapport à l'omission dans le compte-rendu politique dans le journal Meyrin Ensemble du vote d'une résolution accordant la préférence d'emploi aux Meyrinois, qu'il s'agit d'une malencontreuse erreur qu'il aurait été plus simple de signaler.

D'autre part, il abonde dans le sens de M. Girardet pour signifier que le journal devrait être un outil citoyen pour comprendre les différentes positions. Il rappelle que la situation de conflit d'intérêts relevé par M. Girardet se retrouve dans passablement de journaux, puisque les éditeurs ont une certaine tendance politique. Néanmoins, les journalistes ont une éthique ainsi qu'une charte des droits et les éditeurs doivent les respecter. C'est le cas du journal Meyrin Ensemble qui est régi par une charte de rédaction afin de garantir l'objectivité des articles.

Quant aux critiques ou au scepticisme émis par certains groupes en rapport avec la disparition de certaines rubriques, **M. Tschudi** rappelle qu'il s'agit d'une volonté politique de créer des liens avec la population et les entreprises sises sur le territoire communal. Raisons pour lesquelles, le Conseil administratif souhaite donner plus de corps à ce journal. Enfin, il fait remarqué qu'il est impossible de faire une enquête de satisfaction en 6 mois étant donné l'investissement que demande ce type de démarche. Néanmoins, il rappelle que le Cartel a organisé une séance afin que toutes les associations puissent s'exprimer librement sur le journal. De même, pour le Comité consultatif. Bien que ces éléments ne présentent pas la rigueur de résultats scientifiques, ils donnent des indications sur la manière dont est perçu le journal.

M. Girardet souhaite avoir une explication sur la constitution du comité consultatif du journal, qui a pris une certaine ampleur dans le journal puisqu'il a fait l'objet d'un article.

Mme Boget explique que ce comité a donné lieu à un appel à candidatures. Par conséquent, toutes les personnes qui y siègent sont des citoyens qui se sont portés volontaires. Seules deux places sont réservées pour les représentants des milieux économiques. De même, ce groupe se caractérise par une bonne représentation des différentes classes d'âge, le plus jeune ayant 23 ans et le plus ancien étant un aîné. En outre, ses membres sont issus de milieux divers.

Suite à ces précisions, **M. Girardet** comprend que le journal échappe au contrôle démocratique du Conseil municipal, puisqu'il n'y a que deux représentants au comité de rédaction. Or, ce nouveau groupe consultatif le laisse un peu perplexe car il ne sait si ces personnes ont été cooptées. Néanmoins, il estime que ce procédé passe par dessus les institutions démocratiques et donne du pouvoir à

des gens qui sont externes au Conseil municipal. Il rappelle que ce dernier alloue les fonds pour ce journal afin de mener la politique décidée au sein de la commission information et communication. Il aimerait qu'à l'avenir on s'abstienne de constituer des groupes de pression qui ont beaucoup plus d'audience que les représentants du Conseil municipal au sein du comité de rédaction.

Mme Boget rappelle que l'objectif de la refonte du journal était de donner la parole à la population. Elle est donc très étonnée de la réaction du chef de groupe du MCG. Elle insiste sur le fait que ce groupe est purement consultatif et n'a pas de pouvoir sur le contenu du journal qui se trouve sous la responsabilité du comité de rédaction.

En tant que délégué *ad intérim*, **M. de Prévile** abonde dans le sens de Mme Boget à savoir que ce groupe est purement consultatif et non pas directionnel. La première fonction de ce groupe est d'inciter la population à analyser le journal, ce qui est une bonne initiative à son sens. La deuxième fonction est d'écouter et entendre les impressions et conseils émanant des lecteurs et de la population, ce qui va tout à fait dans le sens désiré par M. Hulliger avec son enquête de satisfaction.

De plus, la présence dans le comité de deux représentants du Cartel et de l'AHVM offre également une représentation importante des deux organismes incontournables de Meyrin. Il estime donc qu'il n'y a pas de quoi s'alarmer au niveau du respect de la vox populi.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix l'amendement déposé par M. Girardet qui propose un changement de date dans l'intitulé, soit "dès le 1^{er} août", et dans le point deux du dispositif, une modification du montant "d'ouvrir un crédit de CHF 16'170.- représentant les (5/12) du coût annuel de CHF 36'810.- destiné à couvrir le salaire et les charges sociales pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2012". L'amendement est ACCEPTÉ PAR 24 OUI, 3 NON ET 3 ABSTENTIONS.

M. Tremblet soumet au vote la **délibération n° 2012-13a,**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 16'170.- destiné à un complément de poste de 30%, contrat à durée indéterminée de rédacteur du journal communal dès le 1^{er} août 2012

Vu la résolution de la commission information et communication relative à la création du journal communal *Meyrin Ensemble* (ci-après ME) votée à l'unanimité par le Conseil municipal le 23 février 1999;

Vu le refus du projet de résolution n° 01/2005 demandant l'ouverture des colonnes du journal communal ME aux partis politiques siégeant au Conseil municipal, projet présenté au Conseil municipal du 25 janvier 2005;

Vu la résolution n° 19/2007 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, demandant la réactualisation de la charte du journal communal ME;

**Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire**

Vu la décision de la commission information & communication (ci-après I&C) datée du 11 décembre 2008, de créer un groupe de travail composé notamment de quatre conseillères et conseillers municipaux, groupe dont la mission consistait à concevoir de nouvelles lignes éditoriale et graphique;

Vu le rapport dudit groupe de travail présenté le 17 novembre 2009 à la commission I&C et la décision de celle-ci de réaliser une enquête de satisfaction ;

Vu les résultats de l'enquête auprès du lectorat de ME confirmant que le journal est globalement apprécié de ses lecteurs, tout en traçant une série de pistes pour réorienter son évolution;

Vu la mise au concours des lignes éditoriale et graphique auprès de cinq ateliers spécialisés, y compris celui qui à l'époque était chargé du journal. Il est utile de préciser que pour garantir l'objectivité de l'évaluation des différents projets, les dossiers, comme le veut l'usage, ont été traités dans le respect absolu de la règle de l'anonymat;

Vu la présentation le 2 mars 2010 du lauréat du concours à la commission I&C, le Conseil administratif, conformément aux compétences qui lui sont imparties, a fait le choix du concept du renouvellement de la ligne éditoriale (choix fondamentaux sur lesquels reposent les travaux du Comité rédactionnel) et de la ligne graphique (identité visuelle, structure des pages, emplacement des articles, illustration, titraille, place de la publicité...);

Vu l'adoption du règlement interne du journal communal du 6 septembre 2011, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2011;

Vu le refus du complément de poste de 30% dans le cadre de l'élaboration du budget 2012 par la commission des finances, le 3 novembre 2011;

Vu la résolution n° 2011-18 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, demandant au Conseil administratif de respecter la décision du Conseil municipal de maintenir le taux d'activité du rédacteur responsable du journal ME à 50%;

Vu la décision de la commission I&C du 13 mars 2012 demandant au Conseil administratif la rédaction d'une délibération pour la prochaine séance du Conseil municipal ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission information & communication;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 juin 2012,

DECIDE

PAR 19 OUI, 9 NON 2 ABSTENTIONS

1. d'accorder un complément de poste de 30% en contrat à durée indéterminée pour exercer la fonction de rédacteur du journal communal, engagé auprès du secrétariat général, ceci dès le 1^{er} août 2012 et de l'intégrer au budget de fonctionnement dès 2013,
2. d'ouvrir un crédit de **CHF 16'170.-** représentant les (5/12) du coût annuel de CHF 36'810.- destiné à couvrir le salaire et les charges sociales pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2012,
3. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme sur les disponibilités communales et à l'imputer dans le budget de fonctionnement 2012 sous la rubrique 0.5,
4. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2012, soit compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges, dont notamment celles liées directement à la production du journal pour un tirage de 11'300 exemplaires ME.

* * *

14. **Délibération n° 2012-22a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'212'000.- destiné à financer l'étude du parking des Sports dans l'écoquartier des Vergers. Rapport de la commission des Vergers ad hoc (Mme Ecuyer, LR)**

15. **Délibération n° 2012-23a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 173'000.- destiné à financer le mandat de pilotage du parking Vergers-Arbères dans l'écoquartier des Vergers. Rapport de la commission des Vergers ad hoc (Mme Ecuyer, LR)**

et

16. **Délibération n° 2012-24a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 159'000.- destiné à financer le mandat de représentation des droits à bâtir communaux dans l'écoquartier des Vergers. Rapport de la commission des Vergers ad hoc (Mme Ecuyer, LR)**

Mme Ecuyer donne lecture de son rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc du 23 mai 2012 sous la présidence de M. Eric Cornuz, en présence de M. Tschudi, conseiller administratif délégué et de MM. Morand et Maag pour l'administration:

"Vu l'unité de matière ces trois délibérations seront traitées dans la même séance. Pour mémoire, il nous est rappelé que la procédure utilisée lors de la précédente demande de crédit d'étude concernant le parking des Vergers-Arbères, (délibération n° 2011-50a) sera la même pour les trois délibérations et que la Commune fait une avance de trésorerie qui sera refacturée aux bénéficiaires des

droits à bâtir. Il s'agit donc d'une opération blanche puisque la Commune se verra rembourser la totalité des crédits d'étude.

Délibération n° 2012-22 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'212'000.- destiné à financer l'étude du parking des Sports dans l'écoquartier des Vergers

Le cahier des charges est repris de celui proposé par les mandataires pour le parking des Vergers-Arbères, dont le crédit d'étude a été voté en janvier 2012.

Il est primordial que le parking des Sports, qui comportera 478 places et desservira les trois tours, soit construit avant la livraison des bâtiments. Une demande d'autorisation de construire a déjà été déposée pour l'un d'eux. La Commune détient 66,67% des droits à bâtir et le crédit demandé correspond à cette part des coûts de l'étude complète plus 10% de divers et imprévus.

Le cadre du mandat est quasiment similaire à celui de l'autre parking et va jusqu'au retour des soumissions. Il y a encore bien des éléments à déterminer, particulièrement au niveau architectural, de la coordination et de la prise en compte du rapport d'impact.

Pour le budget, le but est d'arriver à réaliser des places à CHF 40'000.- TTC afin de libérer le maximum de fonds pour les logements.

Le crédit d'études inclut également les prestations de pilotage qui comprennent l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la finalisation du projet. Le détail des coûts figure à la fin de l'exposé des motifs.

Les prestations de pilotage n'ont pas été comptées dans le crédit d'étude du parking des Vergers-Arbères (délib. 2011-50a). La délibération suivante est présentée pour remédier à cette omission.

Délibération n° 2012-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 173'000.- destiné à financer le mandat de pilotage du parking Vergers-Arbères dans l'écoquartier des Vergers

Le montant indiqué permettra de couvrir les honoraires non facturés dans la délibération 2011-50a. Il représente la part financière due par la Commune, soit 42% du coût total plus 10% de divers et imprévus. Ce pourcentage représente la part des droits à bâtir communaux sur cette parcelle.

La répartition de ces honoraires, qui seront versés en trois fois, vous sont présentés en fin de délibération.

Délibération n° 2012-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 159'000.- destiné à financer le mandat de représentation des droits à bâtir communaux dans l'écoquartier des Vergers

Le montant de cette délibération comprend les honoraires pour un mandat de représentation de la Commune en tant que propriétaire des droits à bâtir communaux dans le quartier des Vergers pour la période allant de fin juillet 2012 à fin février 2013.

Ce mandat a pour but d'établir les structures juridiques et financières relatives à la cession de tout ou partie des droits à bâtir communaux aux opérateurs publics ou privés choisis par la Commune. C'est un travail considérable qui demande beaucoup de temps, un suivi régulier et qui devrait se poursuivre jusqu'à

l'attribution des droits à bâtir. Un groupe de pilotage a déjà pu assurer ces prestations de septembre 2011 à juin 2012 financées par la délib. 2011-35a. La présente délibération permettra d'assurer la suite de ce financement.

Après discussion, le président passe au préavis de la commission :

1. Délibération n° 2012-22 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'212'000.- destiné à financer l'étude du parking des Sports dans l'écoquartier des Vergers :

Acceptée à l'unanimité

2. Délibération n° 2012-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 173'000.- destiné à financer le mandat de pilotage du parking Vergers-Arbères dans l'écoquartier des Vergers :

Acceptée à l'unanimité

3. Délibération n° 2012-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 159'000.- destiné à financer le mandat de représentation des droits à bâtir communaux dans l'écoquartier des Vergers:

Acceptée à l'unanimité."

M. Hamann souhaite relever deux éléments rapportés en séance de commission: la Commune faisant une avance de trésorerie, le montant des avances sera bien évidemment reversé à la Commune. D'autre part, il tient à féliciter l'administration qui, en mutualisant le travail, permet à la Commune d'investir davantage dans les bâtiments et le confort des locataires plutôt que dans des places de parking de luxe. En conclusion, il annonce que le groupe PDC soutiendra ces trois délibérations.

Au nom du groupe des Verts, **M. Cornuz** déclare:

"Les crédits d'études se suivent et se ressemblent. Après avoir voté en janvier dernier un crédit d'étude similaire pour le parking des Vergers et des Arbères dans notre futur écoquartier, nous sommes invités à effectuer la même démarche pour le parking des Sports, comme vous avez pu l'entendre dans le rapport de Mme Ecuyer. J'aimerais donc, si vous me le permettez, reprendre à peu près les mêmes arguments de notre groupe que lors de notre prise de position du mois de janvier :

- Le compromis difficilement conciliable entre la réalisation d'un écoquartier exemplaire et un parking souterrain. Pour être exemplaires, nous devons théoriquement limiter le trafic motorisé individuel au maximum, au profit de la mobilité douce (covoiturage, transports en commun, véhicules électriques, etc.) Mais c'est un compromis sur lequel il est désormais illogique de revenir, compte tenu de l'avancée des projets, et qui a, en outre, le mérite de contenter presque tout le monde.
- Si la conception d'un parking souterrain ne se résume pas à tracer quelques lignes jaunes, bleues ou roses sur le bitume, le problème réside plutôt dans le choix des équipes mandatées pour réaliser les études. Nous sommes actuellement en train de débattre sur un processus visant à limiter les coûts et à nous protéger de toute entente dans le milieu de la construction. Cette étude, dont le montant est plus que conséquent, démontre que nous allons avoir des dépenses considérables dans les années à venir. Nous rappelons donc la possibilité de mandater de jeunes ingénieurs ou une école

d'ingénieurs pour un résultat sans doute tout aussi professionnel mais pour un montant bien plus raisonnable.

Malgré ces quelques éléments qui peuvent légitimement nous faire douter de la pertinence d'un tel montant pour ce crédit d'étude, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront majoritairement en sa faveur.

Et pour ne pas réitérer les arguments que j'ai avancés dans mes propos précédant le vote de cette délibération, je vous annonce que, tout comme les commissaires qui l'ont préavisé favorablement à l'unanimité lors de la commission, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront également favorablement les délibérations n° 2012-23a, et n° 2012-24a."

M. Iswala annonce que le groupe socialiste soutiendra également ces trois objets au vu des interventions en commission et d'un exposé des motifs très clair.

M. Girardet souhaite remercier l'administration pour l'excellent travail effectué. Toutefois, il lui semble en analysant en détail ces délibérations, qu'il manque le pourcentage attribué au parking. L'Etat accorderait 0.75% pour les places de parking par rapport au logement. Or, le Conseil municipal avait préavisé favorablement une place de parking pour un logement alors que jusqu'à présent il s'agissait d'une place et demie par logement. Par conséquent, en dépit des dérogations validées par l'Etat, le groupe MCG souhaite maintenir le taux d'une place de parking par logement. En effet, si le 0.75% est maintenu, les particuliers seront dans l'obligation d'investir le domaine public entraînant une défiguration du paysage communal.

Enfin, il relève que le montant total de ces études atteignent la coquette somme de CHF 5 millions de francs qui seront remboursés ultérieurement.

En conclusion, **M. Girardet** annonce que son groupe soutiendra favorablement les trois délibérations.

Succinctement, **M. Hubert** déclare que l'UDC soutiendra également les trois objets.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote successif des trois délibérations:

[M. de Prévaille, qui a dû s'absenter temporairement, n'est pas présent lors de ces votes].

Délibération n° 2012-22a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'212'000.- destiné à financer l'étude du parking des Sports dans l'écoquartier des Vergers

Vu l'étude, le projet de plan directeur de quartier n° 29'500-526 ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu les projets de lois et de plans n^{os} 29'049-526 et 29'483-526 soumis à enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2005;

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

Vu la délibération approuvée par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2005 approuvant la modification du régime des zones de construction n° 29'483-526;

Vu la résolution n° 08c/2005, adoptée le 3 octobre 2006, relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers n° 29'500-526, ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu la délibération n° 25/2007 du 6 juin 2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 336'340.- destiné à l'exercice du droit de préemption sur 1/5^e de la parcelle n° 14'277;

Vu la résolution n° 08/2007, adoptée le 6 juin 2007, relative à une rencontre urgente entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif afin d'obtenir des garanties sur la politique foncière appliquée aux Vergers (prix des terrains, répartition des charges entre la Commune et l'Etat, opérateur, etc.);

Vu la décision prise par le Conseil d'Etat le 3 octobre 2007 de fixer le prix des terrains en zone de développement 3, anciennement agricole, à CHF 450.-/m² pour un indice de 1 (CHF 355.- pour un indice de 0,79 aux Vergers);

Vu la résolution n° 15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu la résolution n° 7/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'élaboration de PLQ d'initiative communale aux Vergers;

Vu la délibération n° 2008-18a, adoptée le 9 septembre 2008, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 182'000.- destiné à l'élaboration des PLQ aux Vergers;

Vu la résolution n° 2008-28, adoptée le 9 décembre 2008, demandant au Conseil administratif d'exiger du Conseil d'Etat la mise en place de PLQ aux Vergers intégrant les hauts standards énergétiques et le pourcentage supplémentaire prévu dans la LGZD;

Vu la résolution n° 2009-17a, adoptée le 6 octobre 2009, relative à l'approbation du projet de plan localisé de quartier n° 29'674-526 situé au lieu-dit Les Vergers et à sa transmission au Conseil d'Etat pour mise à l'enquête publique;

Vu le plan localisé de quartier n°29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010;

Vu l'adoption du même plan le 6 avril 2011 par le Conseil d'Etat;

Vu le message communiqué le 6 juin 2011 par le DCTI nous indiquant qu'il n'y avait pas eu de recours après l'adoption du plan par le Conseil d'Etat;

Vu le rythme donné depuis cette date par les propriétaires privés et leurs représentants pour mener très rapidement la réalisation du nouveau quartier;

Vu l'obligation de procéder aux différents travaux qui concernent la collectivité publique et assurer la réalisation d'un écoquartier exemplaire;

**Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire**

Vu la délibération n° 2011-35a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers adoptée le 14 novembre 2011;

Vu la délibération n° 2011-49a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 350'000.- destiné à financer le mandat d'étude parallèle (MEP) sur l'ensemble des aménagements extérieurs privés et publics de l'écoquartier des Vergers adoptée le 31 janvier 2012;

Vu la délibération n° 2011-50a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'820'000 destiné à financer l'étude des parkings des Arbères et des Vergers ainsi que les abris PC communaux (hors emprise immeubles) dans l'écoquartier des Vergers adoptée le 31 janvier 2012;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu l'article 5a alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 juin 2012,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'212'000.-** destiné à financer l'étude du parking des Sports (phases: avant-projet/projet/appel d'offres) dans l'écoquartier des Vergers,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 1'212'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps. Dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'212'000.-.

* * *

Délibération n° 2012-23a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 173'000.- destiné à financer le mandat de pilotage du parking Vergers-Arbères dans l'écoquartier des Vergers

Vu l'étude, le projet de plan directeur de quartier n°29'500-526 ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu les projets de lois et de plans n^{os} 29'049-526 et 29'483-526 soumis à enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2005;

Vu la délibération approuvée par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2005 approuvant la modification du régime des zones de construction n°29'483-526;

Vu la résolution n°08c/2005, adoptée le 3 octobre 2006, relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers n°29'500-526, ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu la délibération n°25/2007 du 6 juin 2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 336'340.- destiné à l'exercice du droit de préemption sur 1/5^e de la parcelle n°14'277;

Vu la résolution n°08/2007, adoptée le 6 juin 2007, relative à une rencontre urgente entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif afin d'obtenir des garanties sur la politique foncière appliquée aux Vergers (prix des terrains, répartition des charges entre la Commune et l'Etat, opérateur, etc.);

Vu la décision prise par le Conseil d'Etat le 3 octobre 2007 de fixer le prix des terrains en zone de développement 3, anciennement agricole, à CHF 450.-/m² pour un indice de 1 (CHF 355.- pour un indice de 0,79 aux Vergers);

Vu la résolution n°15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu la résolution n°7/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'élaboration de PLQ d'initiative communale aux Vergers;

Vu la délibération n°2008-18a, adoptée le 9 septembre 2008, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 182'000.- destiné à l'élaboration des PLQ aux Vergers;

Vu la résolution n°2008-28, adoptée le 9 décembre 2008, demandant au Conseil administratif d'exiger du Conseil d'Etat la mise en place de PLQ aux Vergers intégrant les hauts standards énergétiques et le pourcentage supplémentaire prévu dans la LGZD;

**Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire**

Vu la résolution n°2009-17a, adoptée le 6 octobre 2009, relative à l'approbation du projet de plan localisé de quartier n°29'674-526 situé au lieu-dit Les Vergers et à sa transmission au Conseil d'Etat pour mise à l'enquête publique;

Vu le plan localisé de quartier n°29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010;

Vu l'adoption du même plan le 6 avril 2011 par le Conseil d'Etat;

Vu le message communiqué le 6 juin 2011 par le DCTI nous indiquant qu'il n'y avait pas eu de recours après l'adoption du plan par le Conseil d'Etat;

Vu le rythme donné depuis cette date par les propriétaires privés et leurs représentants pour mener très rapidement la réalisation du nouveau quartier;

Vu l'obligation de procéder aux différents travaux qui concernent la collectivité publique et assurer la réalisation d'un écoquartier exemplaire;

Vu la délibération n°2011-35a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers adoptée le 14 novembre 2011;

Vu la délibération n°2011-49a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 350'000.- destiné à financer le mandat d'étude parallèle (MEP) sur l'ensemble des aménagements extérieurs privés et publics de l'écoquartier des Vergers adoptée le 31 janvier 2012;

Vu la délibération n°2011-50a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'820'000 destiné à financer l'étude des parkings des Arbères et des Vergers ainsi que les abris PC communaux (hors emprise immeubles) dans l'écoquartier des Vergers adoptée le 31 janvier 2012;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu l'article 5a alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 juin 2012,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 173'000.-** destiné à financer le mandat de pilotage du parking Vergers-Arbères dans l'écoquartier des Vergers,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 173'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps. Dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 173'000.-.

* * *

Délibération n° 2012-24a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 159'000.- destiné à financer le mandat de représentation des droits à bâtir communaux dans l'écoquartier des Vergers

Vu l'étude, le projet de plan directeur de quartier n° 29'500-526 ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu les projets de lois et de plans n^{os} 29'049-526 et 29'483-526 soumis à enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2005;

Vu la délibération approuvée par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2005 approuvant la modification du régime des zones de construction n°29'483-526;

Vu la résolution n°08c/2005, adoptée le 3 octobre 2006, relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers n°29'500-526, ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu la délibération n° 25/2007 du 6 juin 2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 336'340.- destiné à l'exercice du droit de préemption sur 1/5^e de la parcelle n°14'277;

Vu la résolution n° 08/2007, adoptée le 6 juin 2007, relative à une rencontre urgente entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif afin d'obtenir des garanties sur la politique foncière appliquée aux Vergers (prix des terrains, répartition des charges entre la Commune et l'Etat, opérateur, etc.);

Vu la décision prise par le Conseil d'Etat le 3 octobre 2007 de fixer le prix des terrains en zone de développement 3, anciennement agricole, à CHF 450.-/m² pour un indice de 1 (CHF 355.- pour un indice de 0,79 aux Vergers);

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

Vu la résolution n° 15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu la résolution n° 7/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'élaboration de PLQ d'initiative communale aux Vergers;

Vu la délibération n° 2008-18a, adoptée le 9 septembre 2008, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 182'000.- destiné à l'élaboration des PLQ aux Vergers;

Vu la résolution n° 2008-28, adoptée le 9 décembre 2008, demandant au Conseil administratif d'exiger du Conseil d'Etat la mise en place de PLQ aux Vergers intégrant les hauts standards énergétiques et le pourcentage supplémentaire prévu dans la LGZD;

Vu la résolution n° 2009-17a, adoptée le 6 octobre 2009, relative à l'approbation du projet de plan localisé de quartier n° 29'674-526 situé au lieu-dit Les Vergers et à sa transmission au Conseil d'Etat pour mise à l'enquête publique;

Vu le plan localisé de quartier n° 29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010;

Vu l'adoption du même plan le 6 avril 2011 par le Conseil d'Etat;

Vu le message communiqué le 6 juin 2011 par le DCTI nous indiquant qu'il n'y avait pas eu de recours après l'adoption du plan par le Conseil d'Etat;

Vu le rythme donné depuis cette date par les propriétaires privés et leurs représentants pour mener très rapidement la réalisation du nouveau quartier;

Vu l'obligation de procéder aux différents travaux qui concernent la collectivité publique et assurer la réalisation d'un écoquartier exemplaire;

Vu la délibération n° 2011-35a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers adoptée le 14 novembre 2011;

Vu la délibération n° 2011-49a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 350'000.- destiné à financer le mandat d'étude parallèle (MEP) sur l'ensemble des aménagements extérieurs privés et publics de l'écoquartier des Vergers adoptée le 31 janvier 2012;

Vu la délibération n° 2011-50a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'820'000.- destiné à financer l'étude des parkings des Arbères et des Vergers ainsi que les abris PC communaux (hors emprise immeubles) dans l'écoquartier des Vergers adoptée le 31 janvier 2012;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu l'article 5a alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 juin 2012,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 159'000.-** destiné à financer le mandat de représentation des droits à bâtir communaux dans l'écoquartier des Vergers,
 2. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 159'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
 3. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps. Dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet,
- 13d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 159'000.-.

* * *

17. **Délibération n° 2012-20a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'624'650.- destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de onze véhicules et engins pour les besoins des services de la petite enfance, du développement social et emploi, de la police municipale et de l'environnement. Rapport de la commission environnement (M. de Préville, Ve)**

[M. de Préville ayant dû s'absenter temporairement, les Verts demandent au président de poursuivre l'ordre du jour en attendant son retour.]

Voir page 61.

* * *

18. Délibération n° 2012-21a relative à l'ouverture d'un crédit travaux de CHF 780'000.- destiné à la réalisation de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux et Meyrin-Village, ainsi qu'à la mise aux normes de jeux de la garderie Arc-en-Ciel. Rapport de la commission gérance et entretien des bâtiments et écoles & jeunesse conjointe (M. Hernot, S)

M. Hernot donne lecture du rapport de la commission gérance et entretien des bâtiments et écoles et jeunesse conjointe tenue le 30 mai 2012 sous la co-présidence de M. Placide Iswala et de M. Jean-François Girardet et en présence de M. Jean-Marc Devaud, conseiller administratif, et de M. Serge Omarini, responsable du service de la gérance et entretien des bâtiments :

"M. Devaud explique que le projet de délibération n° 2012-21 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'050'000.- destiné à la réalisation de jeux dans les préaux des écoles, a d'abord été étudié dans le cadre du SUTPE puisque M. Omarini, en charge du projet, était rattaché à ce service. M. Omarini ayant été nommé chef du service de la gérance, le dossier a logiquement suivi.

A l'origine du projet, le montant de cette délibération ne devait pas dépasser le CHF 1'000'000.-. Après de nombreuses explications et questions, il ressort que le montant de cette délibération doit être diminué de CHF 180'000.-, somme qui représente le crédit d'étude de cet objet, déjà voté le 11 juin 2011, dans la délibération 2011-24a.

M. Omarini présente les jeux qui seront installés dans les écoles de Monthoux, Meyrin-village, Champs-Fréchets ainsi qu'à la garderie Arc-en-ciel. En ce qui concerne Champs-Fréchets, il s'agit de remplacer des jeux inadéquats et dangereux. Ces jeux sont " tactiles et audacieux, captivants et organiques, narratifs et joyeux, sensoriels et physiques ". Ils sont déjà utilisés dans d'autres écoles en Suisse et en Allemagne. Ils présentent toutes les garanties de sécurité correspondant aux normes suisses. Les jeux ont été choisis en accord avec la direction de l'établissement. M. Omarini précise que l'école des Boudines devant être entièrement rénovée, il n'était pas nécessaire de l'inclure dans ce projet. En ce qui concerne l'école du Livron, elle ne semblait pas prioritaire. Pour la garderie Arc-en-ciel, les jeux étant en mauvais état, il faut les remettre aux normes.

M. Omarini présente ensuite une série d'options qui n'ont pas été introduites d'office dans la délibération, car elles n'entraient pas dans les contraintes budgétaires.

Un commissaire précise, qu'à sa connaissance, les enseignants et les élèves de l'école du Livron n'ont pas été consultés ou interviewés.

Les questions des commissaires peuvent se regrouper de la manière suivante :

- Est-il vraiment nécessaire d'installer des jeux ? Ne coupe-t-on pas la créativité et l'imagination des enfants ? Difficile de répondre à ces questions, il n'y a pas que les jeux « inventés » par les enfants qui développent leur imagination. Il reste des espaces « vides » dans les préaux pour la créativité.*
- Ces jeux seront-ils utilisés ? Seul le temps pourra le dire. Mais les préaux étant des espaces publics, il y a de fortes probabilités que les jeux soient utilisés en dehors des heures scolaires.*
- Les enfants ont-ils été consultés ? Quelques élèves ont été questionnés.*

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

- *Une évaluation des jeux existants a-t-elle été faite ? Une telle démarche est-elle envisagée ? La réponse est non.*

Un commissaire estime que le remplacement des jeux de l'école de Champs-Fréchets, qui ont été installés récemment, n'est pas nécessaire et que les enfants pourraient s'en contenter encore quelques temps. Il est soutenu par un collègue.

A la suite de ces débats, les présidents passent au vote des préavis :

Réduire de CHF 180'000.- le montant de la délibération n° 2012-21 de CHF 1'050'000.-.

Commission écoles et jeunesse: 13 oui 1 abstention

Commission gérance et entretien: 13 oui 1 abstention

Enlever les coûts du projet à Champs-Fréchets se montant à CHF 145'179.- H.T tels que proposé par 2 commissaires

Commission écoles et jeunesse 10 oui 3 non 1 abstention

Commission gérance et entretien 10 oui 3 non 1 abstention

A la suite de ces questions, M. Girardet ouvre le débat concernant les options.

Un commissaire évoque la seule option qu'il aurait envie de repêcher, à savoir celle concernant les bancs sous le bois des pins à Meyrin-Village pour un montant de CHF 35'000.-.H.T.

Cette proposition est soumise au vote.

Commission écoles et jeunesse: accepté à l'unanimité

Commission gérance et entretien: accepté à l'unanimité

Un autre commissaire propose d'accepter l'accès supplémentaire aux plates-formes à sec à Monthoux pour le montant de CHF 30'000.-.H.T.

Commission écoles et jeunesse: 12 oui 2 abstentions

Commission gérance et entretien: 11 oui 3 abstentions

Ces diverses modifications appellent à une nouvelle délibération pour un montant estimé de CHF 780'000.- TTC. Cette somme est mise au vote.

Commission écoles et jeunesse: 13 oui 1 abstention

Commission gérance et entretien: 13 oui 1 abstention."

M. Tremblet donne alors lecture des lettres reçues par la majorité des membres du Conseil municipal:

a) Lettre du directeur de l'établissement scolaire des Champs-Fréchets-Cointrin

Meyrin, le 12 juin 2012

Concerne: la place de jeux de l'école des Champs-Fréchets

Monsieur le Président,

Lors de sa séance du 11 juin 2012, le Conseil de l'établissement Champs-Fréchets/Cointrin a été informé d'un éventuel amendement concernant la délibération liée à la réalisation de nouveaux jeux dans les préaux d'école, en retirant ceux prévus sur le site de l'école des Champs-Fréchets.

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

Le Conseil d'établissement ne comprend pas cette information qui dénote, selon lui, une méconnaissance de la réalité de la situation de l'école des Champs-Fréchets. Il apporte, par conséquent, ci-dessous, les éléments qu'il estime nécessaires pour permettre aux membres du Conseil municipal de prendre une décision.

Ces dernières années, la place de jeux de l'école des Champs-Fréchets a fait l'objet de plusieurs projets d'aménagement, plusieurs séances de travail avec des interlocuteurs différents, d'abord pour combler le manque de structure ludique, ensuite pour réguler un certain nombre d'imperfections en lien avec leur utilisation quotidienne par les élèves de l'école.

Assez rapidement, des constatations se sont imposées qui ont été relayées à la commune par le biais du Conseil d'établissement, notamment: l'inadéquation du jeu *forêts de poteaux*, l'absence de jeux destinés aux plus jeunes de nos élèves, le nombre restreint de jeux pour les élèves du cycle moyen, le piteux état des jeux peints sur le sol du préau couvert, etc.

Aujourd'hui, le principal réside dans le fait que les élèves du cycle élémentaire n'ont pour ainsi dire aucune structure leur permettant de jouer lors des récréations. En effet, la *forêt de poteaux* n'est accessible que par beau temps puisqu'aucun aménagement n'est prévu pour traverser la pelouse par temps de pluie; les jeux au sol ne sont pas praticables car presque totalement effacés; il n'y a tout simplement aucune structure ludique prévue pour eux. Cette situation entraîne non seulement des désagréments forts en termes de gestion de l'espace à disposition qui est restreint (jeux de ballons, par exemple) mais aussi des conflits entre les élèves, dont plusieurs s'ennuient.

Le cercle de jeux pour les élèves du cycle moyen est en mauvais état, le revêtement de sol est déjà à refaire. Les élèves, puis les parents, par le biais de leurs déléguées, ont demandé au Conseil d'établissement d'adresser une requête à la commune en vue d'installer un panier de basket dans le préau du cycle moyen, preuve que ce sujet est au centre des préoccupations des principaux utilisateurs.

C'est donc toutes ces demandes que le Conseil d'établissement voit potentiellement avortées.

Dans le projet qui a été présenté au Conseil d'établissement, à l'équipe enseignante, aux parents, puis aux élèves, les propositions émises ont pourtant été accueillies avec enthousiasme car on y dénotait une volonté de remédier à une situation jugée insatisfaisante mais également parce que les aménagements semblaient bien plus adéquats. La proposition de "valises" contenant différents matériels a suscité beaucoup d'engouement et a donné lieu à un travail conséquent au sein des classes et de l'école afin de définir des contenus simples, réalistes et au plus près des souhaits des élèves.

Pour ces raisons, le Conseil d'établissement ne comprend pas cette information et demande à chacun des membres du Conseil municipal de soutenir le projet de place de jeux tel qu'il a été envisagé et réfléchi entre tous les partenaires qui se sont largement investis.

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

En restant à disposition pour tout complément d'information et en vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette situation, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Conseil d'établissement
Pascal Durouvenoz-Gans de St-Pré
Président

b) Lettre des enseignantes des Champs-Fréchets

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 11 juin 2012, le Conseil d'établissement Champs-Fréchets/Cointrin a pris connaissance du fait que la commission ad hoc (gérance et entretien des bâtiments & écoles et jeunesse conjointe) a amendé la délibération liée à la réalisation de nouveaux jeux dans les préaux d'école, en retirant ceux prévus sur le site de l'école des Champs-Fréchets.

Cette nouvelle nous laisse sans voix. A l'issue de deux ans de négociations, réunions et discussions, nous nous attendions à la réalisation de ces jeux dès la rentrée et voilà que nous apprenons qu'ils sont totalement remis en question. Il apparaît nécessaire que vous ayez les éléments pour mesurer les enjeux liés à l'installation de ces nouveaux jeux. C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de vous solliciter afin de vous exposer nos arguments le plus simplement et clairement possible et dans le but de vous permettre de prendre une décision en connaissance de cause.

Soyons clair: le jeu actuel *forêt de poteaux* n'est pas utilisé suffisamment par les enfants. C'est une décoration architecturale posée au milieu d'un espace vert mais il constitue un jeu particulier et pas ou peu accessible à tous. Les élèves s'y installent pour manger leur goûter ou courir parce que le sol y est plus confortable que le béton, parfois ils se poursuivent (avec le risque de se cogner aux poteaux en béton), ils s'y cachent (pas toujours pour de bonnes raisons)... Bref, les ambitions de ce jeu, les attentes de départ, certes louables, n'ont pas été atteintes.

Au moment de la construction de la crèche, la Commune a promis à l'école des aménagements extraordinaires en compensation... Des négociations ont été ouvertes avec les parents et l'école comme partenaires. Au final, ce jeu a été choisi par la Commune sans consultation de l'équipe enseignante, ni des habitants, alors qu'il était prévu à l'époque de faire le choix définitif entre la Commune et l'école (les parents ayant laissé la liberté aux enseignants de choisir). Au départ, il était prévu avec des cailloux, nous avons signalé que cette matière poserait vite des problèmes, nous n'avons pas été entendus... Bilan des courses: au bout de quelques mois, il a fallu changer le sol car ingérable avec des petits et pour éviter les accidents et aider à l'entretien des pelouses. Donc encore des frais et de l'énergie qui, pour le coup, n'ont pas fait l'objet de critiques !

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

Nous souhaitons très concrètement porter à votre attention les réalités de ce que nous vivons au quotidien avec les enfants de l'école. Comment se passent les récréations ? Les élèves s'ennuient, donc ils se disputent, tournent en rond, grattent dans la terre (souvent boueuse, sinon poussiéreuse), traînent comme des âmes en peine ou rapportent des jouets de la maison (conflits entre élèves, pertes et destruction de certains avec drames, inégalités entre les enfants...) et pour les plus chanceux, ils peuvent jouer au foot, la plupart du temps contre le mur de la crèche, dont le toit accueille régulièrement des balles perdues...

Notre plus gros souci, ce sont les enfants qui ont de la peine à s'intégrer et à se trouver des copains, ils s'ennuient et ils ne font rien. Le moment de la récréation est un moment très important dans la socialisation des tout petits. Ce peut être aussi un moment difficile, angoissant, car ils peuvent se retrouver tout seuls, perdus, surtout dans l'immense espace ouvert qui fait la spécificité de notre école. Alors les enfants tournent en rond, ne savent pas quoi faire et la récréation, à elle seule, peut générer une source d'angoisse et mener ces enfants à ne plus avoir envie de venir à l'école, car ils se sentent isolés, "car ils n'aiment pas les récréations".

Le jeu tel que proposé dans le projet permet à l'enfant qui ne trouve pas un copain pour jouer de s'occuper, de s'amuser malgré tout. C'est un endroit qui invite à la rencontre d'autres camarades de sa classe, car il rassemble.

Parallèlement, l'école a pour mission de permettre aux enfants d'apprendre à se mouvoir et à développer des capacités motrices, la récréation fait partie des moments clés qui servent ces objectifs. Dans les mouvements pédagogiques, glisser, grimper, se suspendre, se balancer, être en équilibre...font partie des attentes, en particulier en division élémentaire. Nous vous faisons grâce des détails techniques, mais professionnellement les jeux actuels ne répondent pas du tout aux exigences de l'école.

Le préau de l'école de division élémentaire est le seul de la Commune à proposer un jeu design et décoratif. Nous sommes les seuls à être si peu dotés en jeux adaptés à l'âge de nos élèves et une simple visite dans les autres préaux de la Commune le démontre sans équivoque.

En conclusion, nous ne comprenons pas comment, à l'issue de deux ans de travail en Conseil d'établissement et de plus de 11 ans de discussion avec la Commune à ce sujet, ce projet se voit ainsi potentiellement remis en question.

On nous a demandé d'intégrer les parents et même les enfants à la réflexion autour de ces travaux. Quelle déception pour tous nos élèves, à qui nous avons promis des changements, des solutions et un premier coup de pioche pendant la pause estivale !

Comprenez bien que, pour les enfants, ces travaux-là représentent de fortes attentes et espoirs.

De plus, nous demandons à la Mairie, depuis des années, de bien vouloir nous installer des dalles qui mènent du béton à la *forêt de poteaux* et nous n'avons toujours rien. Le seul jeu du préau n'est pas accessible lorsqu'il pleut car les enfants doivent traverser l'herbe boueuse et détrempée. Enfin, cela fait également

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

plusieurs années que nous réclamons que les jeux au sol (chenille, marelle) soient repeints, car d'ici peu il n'y aura plus aucune trace d'eux.

Nous espérons que notre appel sera entendu et que le Conseil municipal, suite à ce courrier, soutiendra le projet d'aménagement dans son ensemble.

Enfin l'équipe des Champs-Fréchets serait ravie d'accueillir des membres du Conseil municipal, lors d'une récréation, afin de leur montrer concrètement sur le terrain comment cela se passe et les problèmes auxquels nous sommes confrontés et, de ce fait, les enfants avec nous.

En restant à votre disposition pour tout complément d'informations et dans l'attente d'une éventuelle réponse de votre part, nous vous prions de recevoir, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos respectueuses salutations.

L'équipe enseignante des Champs-Fréchets

c) Pétition des parents des élèves des Champs-Fréchets datée du 15 juin 2012

Madame et Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

A la suite de la réunion du Conseil d'établissement du 11 juin 2012, le représentant de la Commune nous a transmis que l'école de nos enfants n'avait pas été retenue au sein de la commission concernée pour implanter de nouveaux jeux sur l'école des Champs-Fréchets.

Quelle ne fut notre surprise d'apprendre cette décision ! Et la déception est immense pour nos enfants qui se sont beaucoup investis auprès de leurs enseignants pour que cela aboutisse dans le bon sens comme on nous l'avait laissé entendre en février 2012 sous la formulation suivante: "*suite aux différentes propositions de jeux, la commission désignée lors du Conseil d'établissement du 31 octobre 2011 prend rendez-vous avec M. Omarini et les architectes mandatés sous 15 jours en vue de finaliser ce projet pour un début des travaux durant les vacances d'été 2012.*"

Afin de vous permettre de prendre une décision reflétant également la vision des parents et de leurs enfants, nous nous permettons de vous apporter les précisions suivantes.

Rappel des faits:

Octobre 2009: les enfants du cycle élémentaire de l'école des Champs-Fréchets ont pu inaugurer l'utilisation de la nouvelle place de jeux (cercle de la *forêt de poteaux*). Malheureusement, les enseignants ont très rapidement constaté que les enfants n'utilisent pas toujours les nouveaux jeux convenablement malgré leurs recommandations.

En effet, plusieurs élèves sont revenus avec des traumatismes légers. De plus, lorsqu'il pleut, l'accès est impossible, car il faut traverser le sol boueux. En ce qui

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

concerne le second cercle (utilisé par le cycle moyen), il y a un problème de sécurité avéré en raison d'une distance insuffisante entre le mur et le tourniquet.

Mai 2010: vu l'insatisfaction générale tant des élèves, du corps enseignant que des parents, un sondage est lancé auprès des élèves des divers degrés afin de connaître les attentes respectives. Une commission a été créée et cette dernière a pris contact avec la Commune afin de consolider le projet.

Novembre 2010: en concertation avec les élèves et les enseignants de la division élémentaire, plusieurs thèmes sont ressortis (glissade, escalade, ...). Une proposition de jeux a été transmise à la représentante de la Commune.

Février 2011: suite au sondage effectué auprès des élèves de l'école, une proposition de jeux a été déterminée répondant aux attentes des enfants. Afin de concrétiser ce choix, une rencontre avec les services de la mairie a été fixée le 10 mars 2011.

Février 2012: lors de la séance du Conseil d'établissement, le responsable du service gérance et entretien des bâtiments relate brièvement l'histoire de ce projet.

Présentation par l'architecte du projet aménagement du préau:

- réaménagement du jeu de la *forêt des poteaux*
- remplacement des jeux de la division moyenne par un jeu de cordes
- valises mobiles de matériel à disposition pendant la récréation

Suite aux différentes propositions de jeux, la commission désignée lors du Conseil d'établissement du 31 octobre prend rendez-vous avec le responsable du service de la gérance et entretien des bâtiments et les architectes mandatés sous 15 jours en vue de finaliser ce projet pour un début des travaux durant les vacances d'été 2012.

Tant le Conseil d'établissement que le corps enseignant, les élèves et également les parents d'élèves ont investi énormément d'énergie et de temps dans ce projet qui est un réel besoin des enfants fréquentant l'école des Champs-Fréchets.

En effet, malgré une grande surface, les enfants sont extrêmement limités dans leur choix de mouvement, surtout en cas de mauvais temps et en particulier pour les enfants de la division élémentaire. Hormis la *forêt de poteaux* (inaccessible en cas de pluie), ils n'ont aucun jeu à disposition et des récréations de 30 minutes, deux fois par jour sous un préau couvert mènent inévitablement à des conflits et des querelles sans fin. Le jeu est le travail des enfants et nous savons que jouer est indispensable à la construction de l'enfant et à son intégration dans la société.

Nous sommes intimement convaincus que ces jeux apporteront un bien-être général à l'école des Champs-Fréchets ainsi qu'à son quartier et nous osons croire que vous appuierez notre demande. Si le vote final, le 19 juin prochain, devait maintenir l'exclusion de l'école des Champs-Fréchets du crédit de construction, nous ne manquerons pas de déposer une demande de référendum communal.

Nous restons naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les Conseillers

administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Les parents des élèves de l'école des Champs-Fréchets

Mme Tschudi-Spiropoulo fait part de la position des Verts:

"Chers collègues,

Les Verts reconnaissent pleinement l'utilité de la présence de jeux dans les préaux, surtout s'ils remplissent une fonction ludique, mais aussi de socialisation. L'école a une fonction éducative, y compris dans le préau de l'école. Les jeux sont un outil utile et non pas un accessoire à bien plaisir. Nous n'avons pas participé au choix des jeux et donc je ne me prononcerai pas sur ce sujet. Nous n'avons pas participé au choix des jeux parce que nous avons demandé, et à ma connaissance pas seulement les Verts, mais le Conseil municipal dans sa majorité, d'intégrer les acteurs (enfants, parents, enseignant-e-s) dans le choix des jeux, notamment à travers les Conseils d'établissement. En effet, il s'agissait notamment de tirer toutes les leçons d'un échec, d'une erreur commise dans le passé à l'école des Champs-Fréchets où des considérations esthétiques et architecturales ont clairement primé sur les objectifs ludiques et pédagogiques. Les observations des enseignants avaient alors été ignorées. Le résultat est maintenant connu de tous et ce depuis longtemps. Les enfants de cette école ont des jeux inutilisables, considérés comme dangereux par les enseignant-e-s, des jeux auxquels ils n'ont donc que rarement accès.

Cet historique n'a pas été présenté lors de la séance de commission gérance et entretien des bâtiments & école et jeunesse conjointe. Ainsi, une interprétation faussée de la réalité a été faite par les commissaires. En effet, pourquoi prioriser une école, dans laquelle on vient de réaliser des jeux coûteux dans le cadre de la réalisation de l'espace de vie enfantine ? Tous les conseillers municipaux ont entre temps reçu les informations leur permettant de comprendre la vague de protestations qu'a suscité la décision de reporter la réalisation de nouveaux jeux aux Champs-Fréchets à des jours meilleurs.

Nous sommes en juin 2012. Or, depuis la création des jeux actuels en 2009, il y a trois ans, il est question de les remplacer. En effet, les trois cercles de vie, très design, très art moderne, se sont tout de suite révélés dangereux. Les poteaux en béton armé ont été à l'origine de plusieurs contusions légères d'élèves. Dans le deuxième cercle, la distance nécessaire entre le muret et le tourniquet s'est avérée ne pas être suffisante, etc. Très rapidement donc, les enseignant-e-s ont demandé des jeux appropriés, les parents se sont associés. Et c'est là que la Commune instaure un processus participatif, en appelle à la concertation et aussi à la patience. Dès le mois de mai 2010, c'est-à-dire il y a maintenant 2 ans, le processus se met en place, mobilisant direction, enseignant-e-s, parents et élèves. Des démarches pédagogiques sont engagées, les enfants dessinent leurs futurs préaux, on débat au Conseil d'établissement, dont tout le monde, aussi bien la Commune que l'Etat, reconnaît que ce genre de questions fait typiquement partie de ses prérogatives. Au bout de deux ans, un temps énorme pour des enfants du primaire, on arrive à bout touchant. Enfin, l'école des Champs-Fréchets allait pouvoir disposer de jeux utilisables promis de longue date. Et c'est là, que le Conseil d'établissement apprend le 11 juin que les commissaires ont

décidé de reporter à plus tard les travaux de réalisation prévus cet été. On serait déçu et révolté pour moins que cela.

Nous sommes les premiers ici, à protester quand l'Etat ne nous consulte pas, ou quand il nous consulte, mais ne prend nullement en compte notre avis. On ne peut pas avoir deux poids et deux mesures, Mesdames et Messieurs, je vous le demande !

Champs-Fréchets vit pour la deuxième fois un processus participatif qui tourne en eau de boudin. Il y a quelques années, Pierre-François Unger et Madeleine Bernasconi avaient lancé des ateliers de l'avenir. Une cinquantaine d'habitants s'étaient investis, avaient participé à plusieurs réunions, dont un samedi. Les ateliers avaient débouché sur trois projets réalisables. Aucun n'a été repris par les autorités politiques.

Et là, c'est pendant deux bonnes années que des citoyens habitant ou travaillant sur notre commune se sont investis, à l'initiative de la Commune, pour qu'au bout de deux ans, on leur annonce que cela se fera sans doute un jour, peut-être en même temps que les jeux de l'école des Boudines, c'est-à-dire dans deux ou trois ans.

La réaction du directeur, des enseignant-e-s, du Conseil d'établissement et des 98 pétitionnaires (en moins de 48 heures), parents d'élèves pour la plupart, est plus que compréhensible.

Nous ignorons si un processus similaire avait été engagé à l'école de Meyrin-Village et à Monthoux. Nous ignorons si enseignants, parents et élèves se sont engagés comme ce fut le cas à Champs-Fréchets. Si la situation devait être comparable à Champs-Fréchets, les réactions devraient être identiques, à moins que le Conseil d'établissement n'ait pas été informé. Comme le président de notre Conseil municipal est membre du Conseil d'établissement de ces deux écoles, il nous le dira.

C'est la raison pour laquelle nous allons proposer un amendement que celui-ci ne porte que sur l'école des Champs-Fréchets. Les Verts demandent que l'on ajoute au crédit de la délibération la somme prévue pour les jeux des Champs-Fréchets, à savoir CHF 21'600.-, portant ainsi le crédit de la délibération à CHF 801'600.-.

Sans l'ajout des jeux des Champs-Fréchets, nous n'approuverons pas cette délibération."

M. Tremblet émet un correctif sur le montant global de la délibération qui, en ajoutant les CHF 145'179.-, se monte à CHF 925'179.-. Répondant à l'interpellation de Mme Tschudi, il ajoute qu'il y a eu un processus participatif à l'établissement de Monthoux-Meyrin-Village durant deux ans et demi, qui s'est conclu par le projet de jeux inclus dans la présente délibération et complété par le marquage des jeux au sol, puisqu'il y avait suffisamment de marge dans les budgets courants pour le faire. Il suppose qu'il devrait être relativement facile d'en faire de même à Champs-Fréchets. De plus, les jeux dans l'école de Meyrin-Village, au niveau élémentaire, doivent dater d'environ 20 ans. Certaines parties ont même dû être démantelées car elles devenaient dangereuses.

M. Girardet se montre étonné par la tournure des débats. En effet, la prise de position des Verts ne correspond pas du tout à celle prise par la commission. Cette délibération a été acceptée à l'unanimité moins une abstention. Les commissaires des deux commissions gérance et entretien des bâtiments et écoles et jeunesse: 13 oui pour chacune d'entre elles moins une abstention. Mme Tschudi peut faire des déclarations énergiques, parce que son fond de commerce est à Champs-Fréchets, mais sa position n'est pas du tout représentative des positions prises et défendues en commission. Même s'il estime que les arguments avancés à propos de l'école des Champs-Fréchets sont valables, il rappelle que la présente délibération porte sur trois écoles. Il ajoute que l'école du Livron devrait également monter aux barricades, puisque dès la fin de l'étude de CHF 180'000.-, elle a été évincée du projet. Il rappelle qu'au départ, le projet comportait les cinq écoles, mais il a été assuré au Conseil d'établissement de l'école du Livron que les jeux seraient installés plus tard. Il relève une suite de différentes erreurs, qui serviront de leçons, espère-t-il, dont la première provient du Conseil administratif, qui avait affirmé que les CHF 180'000.- du crédit d'études devaient comprendre les cinq écoles et devaient permettre de rester dans une enveloppe d'un million. Or, la délibération présentée le 15 mai dépasse le million et les CHF 180'000.- ont dû être déduits de cette délibération alors qu'ils n'auraient pas dû l'être.

La deuxième erreur a été effectuée le 11 juin, puisque la délibération présentait 4 écoles, dont Champs-Fréchets. **M. Girardet** avait demandé que la commission écoles et jeunesse puisse recevoir les principaux protagonistes du Conseil d'établissement afin qu'ils présentent le projet élaboré en collaboration avec l'administration. Il y voit un problème de communication et rappelle que c'est le Conseil municipal qui alloue les crédits.

Il ajoute que la présentation du responsable du service gérance et entretien des bâtiments était excellente, puisqu'il avait tous les flyers et dessins témoignant d'un travail de recherche conséquent.

La cinquième erreur est clairement une violation du secret de fonction. Il cite l'article 74, alinéa 1 du règlement du Conseil municipal qui stipule : *"Les membres des commissions sont tenus au secret de fonction quant au contenu des débats des commissions jusqu'au moment de la discussion au sein du Conseil municipal."*

Or, les trois lettres précédemment citées, et c'est là la sixième erreur, proviennent de la violation du secret de fonction et de la fuite du contenu des débats qui auraient dû rester confidentiels !

Il estime inadmissible que le nom du commissaire ayant proposé la suppression des jeux de l'école des Champs-Fréchets de la délibération, ait circulé lors de la séance du Conseil d'établissement du 11 juin, soit avant la publication officielle de l'ordre du jour ! Excepté la lettre du directeur de l'établissement des Champs-Fréchets, les deux autres lettres n'auraient jamais dû circuler. Il y voit une confusion des rôles et considère que les auteurs des deux autres lettres auraient dû s'adresser au directeur d'établissement car, en tant que fonctionnaires, ils sont également soumis à un devoir de réserve.

Quant à la lettre émanant des parents d'élèves, il remarque que, parmi les signataires, il y a passablement de noms d'élèves. Par conséquent, il y perçoit une manipulation étant donné que le libellé de la lettre signale les parents d'élèves ! Il pressent une erreur d'éducation civique sur le fonctionnement des institutions suisses. Il dénonce également la confusion des rôles de compétences

entre le Conseil d'établissement, qui est purement consultatif, et celui du Conseil municipal qui, lui, détermine les fonds alloués aux projets.

Contrairement aux propos tenus par Mme Tschudi, il estime que le Conseil municipal a fait son travail et s'en est tenu à l'enveloppe d'un million décidé au départ. Il ajoute que cette enveloppe comprend les sommes réservées aux projets de jeux des écoles du Livron et des Champs-Fréchets. La commission n'a donc nullement supprimé les crédits, mais les a simplement fait sortir du projet de délibération soumis ce soir afin de rétablir la priorité des travaux, puisque certaines écoles attendent depuis plus longtemps que celle des Champs-Fréchets qui, elle, a bénéficié de nouveaux jeux, même s'ils sont inadéquats, il y a deux ans de cela. Il lui paraît donc justifié de privilégier les établissements scolaires qui en avaient le plus besoin.

En conclusion, il souhaite apporter une remarque à celle avancée par les enseignantes du niveau élémentaire qui estiment que les enfants s'ennuient: "de l'ennui naît la créativité". Ceci ne signifie nullement que Champs-Fréchets sera oubliée, mais simplement que les travaux seront différés de quelques mois. Il espère donc que le Conseil d'établissement sera reçu par la commission écoles et jeunesse afin d'établir la clause du besoin.

M. Tremblet souhaite faire un correctif dans les affirmations de M. Girardet puisque dans le procès-verbal de la commission, il est spécifié que trois commissaires ont préavisé négativement le retrait de l'école des Champs-Fréchets de la délibération, bien qu'au final cette dernière ait été préavisée favorablement par 13 oui et 1 abstention.

M. Girardet réplique que, néanmoins, il estime insensée la menace de lancer un référendum, ce qui signifierait le refus de faire bénéficier les autres écoles de Meyrin de nouveaux jeux. Il trouve cette attitude anti-démocratique.

M. Hernot fait part de la position des socialistes:

"L'installation de jeux dans les préaux d'écoles, joue plusieurs rôles. Ils donnent aux enfants la possibilité de développer des aptitudes et des compétences autres que celles développées dans les salles de classe. Les jeux proposés sont des jeux statiques et, contrairement à ce que nous avons entendu en commission, ils permettent de développer l'imaginaire et la créativité car chaque enfant se racontera sa propre histoire ou sera acteur de sa propre aventure en les utilisant. Ces jeux permettront à chacun d'évaluer son adresse, son courage, sa place dans l'espace.

D'autre part, ces espaces de jeux complèteront, en dehors des temps scolaires, l'équipement de la Commune en lieux de détente.

Notre groupe, lors de son caucus de jeudi dernier, ne s'est pas rallié à la proposition de la commission gérance et entretien des bâtiments & écoles et jeunesse conjointe au sujet des jeux de Champs-Fréchets. Le groupe socialiste estime que le degré de dangerosité présenté par les installations actuelles est une raison suffisante pour les changer. Le fait que des courriers soient parvenus aux conseillers municipaux le lendemain n'est que fortuit. En ajoutant le montant de CHF 145'179.-, le crédit passe à CHF 925'179.- ce qui est en dessous de la somme maximale envisagée pour cette délibération.

Les socialistes proposent l'amendement suivant: modifier le titre de la délibération et les décides qui en découlent de la manière suivante:

"Délibération n° 2012–21a relative à l'ouverture d'un crédit de travaux de CHF 925'179 destiné à la réalisation de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux, Meyrin-Village et Champs-Fréchets, ainsi qu'à la mise aux normes de jeux de la garderie Arc-en-Ciel" et modifier les montants dans les décidés 1, 3 et 4."

M. Hulliger déclare être le mouton noir du Conseil municipal. En effet, la proposition de retirer l'école des Champs-Fréchets de la délibération lui incombe.

[Des protestations s'élèvent parmi les conseillers municipaux pour signifier à M. Hulliger que ce n'est pas lui.]

M. Hulliger persiste en voulant endosser cette responsabilité. Il rappelle qu'historiquement, il a été décidé de rassembler toutes les écoles dans une seule délibération, sur proposition de l'administration, afin de réaliser des économies. Il a donc été décidé en commission de plafonner les coûts à un million. L'administration revient avec un projet d'étude à hauteur de CHF 900'000.- et des poussières pour trois écoles et non cinq comme cela avait été décidé: Champs-Fréchets, Meyrin-Village et Monthoux. L'école du Livron, où il enseigne, n'a pas été incluse dans cette délibération à son grand étonnement. Néanmoins, l'administration a répliqué en expliquant que les jeux de cette école seront installés l'année prochaine.

Il a donc proposé de retirer l'école des Champs-Fréchets qui a été équipée de jeux il y a trois ans de cela et d'en réinstaller de nouveaux plus adaptés l'année prochaine en même temps que l'école du Livron. Il conteste donc les propos énoncés plus tôt stipulant que la commission aurait refusé de nouveaux jeux à Champs-Fréchets. Il se porte en faux contre ces affirmations.

Il insiste sur le fait que jamais la commission n'a souhaité éliminer le projet de renouvellement des jeux dans cette dernière école.

M. Hulliger souhaite revenir sur le procès verbal du 20 mai 2008, où M. de Préville, des Verts, précisait alors que ce projet de jeux des Champs-Fréchets avait été conduit de manière remarquable en concertation avec les enseignants de l'école, la crèche et l'association des habitants des Champs-Fréchets. Lors de la séance du 6 octobre 2009, suite à l'aménagement de ces jeux, **M. Hulliger** abonde dans le sens des contestataires d'aujourd'hui pour dire que c'est un échec. Il rapporte une remarque de Mme Riman qui s'inquiétait des équipements de jeux aux Champs-Fréchets qu'elle estimait insuffisants, peu attrayants, malgré la satisfaction du directeur de l'école. Mme Boget lui explique, alors, qu'une démarche participative avec la collaboration de l'association des habitants des Champs-Fréchets, le personnel de la petite enfance et les enseignants, a donné lieu à ce choix. Dans le procès-verbal du lundi 26 octobre du Conseil d'établissement, aux remarques des enseignantes, Mme Rebetez répond que ces jeux sont en règle et conformes aux normes de sécurité.

Par conséquent, suite à ces différents éléments, **M. Hulliger** a estimé que Champs-Fréchets pouvait attendre une année supplémentaire contrairement à Monthoux et à l'école de Meyrin-Village, dont les jeux sont obsolètes. Mais quelle ne fut pas sa surprise de recevoir un mail personnel d'une habitante dans lequel elle lui demande de revoir sa position. Il se demande comment cette personne a pu savoir qu'il est le responsable du retrait de l'école des Champs-Fréchets de la délibération alors qu'il s'agit d'un débat de commission qui se doit d'être

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

confidentiel. Il y a donc bien eu fuite. Il lui a répondu en précisant que le projet n'a pas été supprimé mais reporté d'une année. Elle lui a assuré que les propos cités par le responsable de service lors de la séance du Conseil d'établissement n'allaient pas du tout dans ce sens. M. Hulliger est donc stupéfait que ce dernier ait pu prétendre une telle chose, lors de cette réunion, alors que cette décision demeurerait sous le sceau de la confidentialité des propos tenus en commission et qu'en plus, l'information n'ait pas été transmise correctement. Mais le problème plus grave, selon lui, est qu'il puisse recevoir des mails personnels lui demandant de revoir sa position. Il estime cette attitude inadmissible ! Il attend donc impatiemment les explications de l'administration sur cette affaire.

Enfin, en ce qui concerne le vote favorable ou non de l'amendement des Verts et des socialistes, il constate que si le Conseil municipal est conséquent avec ses décisions, en réintégrant l'école des Champs-Fréchets, cela signifiera que les écoles des Boudines et du Livron n'auront pas droit à des jeux.

Mme Ecuyer fait part de la position des libéraux-radicaux:

"Le monde ludique de l'enfance est fait de créativité et d'imagination et certains jeux que l'on voit dans les préaux ou les parcs y participent. Il est toutefois indispensable de laisser des espaces libres de tout agencement pour permettre aux enfants de développer librement leur imaginaire.

L'aménagement des préaux d'école en tient compte généralement. Aux Champs-Fréchets, de drôles de jeux ont été installés, il y a trois ans, et il a vite fallu se rendre compte que le choix coûteux des adultes ne correspondait pas vraiment au goût de la plupart des enfants.

Etant à l'époque présidente de la petite enfance et de l'école, j'ai recherché vainement la séance où nous aurions pu donner notre préavis sur ce type de jeux qui présente certains risques de blessure. Je n'ai rien trouvé !

Nous estimons que 3 ans d'amortissement de ces installations, c'est un peu court pour déjà réinvestir CHF 145'000.-.

Nous nous demandons, d'autre part, pourquoi le château, qui avait un tel succès, n'a pas été reconstruit.

Au vu de la réaction désespérée des enseignants et des parents, qui nous a été transmise par courrier personnel, nous suggérons que les jeux au sol soit repeints et que les jeux existants subissent quelques modifications pour en enlever la dangerosité en utilisant tout ou partie de la somme prévue pour les options, puis de revenir ultérieurement avec une délibération portant sur des jeux à placer sur les espaces verts. Pourrait y figurer également l'aménagement du Livron.

A titre d'information, un panier de basket dans le préau a toujours été refusé, malgré plusieurs demandes en raison des parois vitrées du bâtiment. Et puis, il y a l'équipement du stade !

Et croyez-en une enseignante qui a travaillé 24 ans aux Champs-Fréchets, on trouve peu d'écoles où les enfants disposent d'un si bel espace de jeux et peuvent donner ainsi libre cours à leur ébats et leur créativité.

Le PLR acceptera la délibération telle que présentée, ou éventuellement amendée comme proposé."

Mme Boccard déclare, au nom du PDC, que son groupe acceptera la délibération telle quelle est présentée ce soir, et refusera l'amendement proposé par M. Hernot.

Quant à l'école des Champs-Fréchets, elle ajoute que son parti est favorable à une nouvelle étude des aménagements de jeux en évitant les erreurs effectuées par le passé. En conclusion, elle déclare que la liberté de vote est accordée pour cet objet.

Mme Schweizer annonce qu'en dépit du courrier reçu par tous les conseillers municipaux à propos des Champs-Fréchets, les travaux prévus dans les trois autres écoles ne sont nullement remis en question. L'UDC se montre également favorable à une nouvelle étude des aménagements, laquelle devra analyser attentivement la situation. Elle indique que son groupe votera favorablement le projet de délibération présenté ce soir.

M. Cornuz a de la peine à comprendre les manières de communiquer de l'administration et du Conseil municipal, puisque, se référant au procès-verbal de la commission précitée, il affirme que l'auteur de la proposition n'est pas M. Hulliger, ou alors il ne sait pas lire. Il ne comprend donc pas du tout pourquoi ce dernier tient à endosser cette responsabilité.

D'autre part, il annonce s'être rendu à Champs-Fréchets à l'invitation des enseignantes; il lui a été rapporté qu'il n'y avait pas eu de consultations pour le premier projet. Il se demande donc qui ment. D'un côté comme de l'autre, certaines personnes ne disent pas la vérité et il ne se sent pas très à l'aise face à cette situation.

De plus, il rappelle que le processus participatif mentionné par Mme Tschudi dans son intervention devrait être respecté. Mais si les institutions, telles que le Conseil municipal n'en tiennent pas compte et n'en font qu'à leur tête, il y a effectivement peu de chances que le niveau de civisme dans la Commune ait des chances d'évoluer.

A propos du vote de la commission, **M. Cornuz** estime qu'il est du droit de chacun de revenir sur une décision s'il estime s'être trompé. Seuls les idiots ne changent pas d'avis ! Il trouve plus juste d'admettre ses erreurs et de revenir sur une décision, lorsque les arguments avancés par le comité des enseignants et des parents d'élèves sont convaincants.

Enfin, la question de la confidentialité des noms mentionnés en commission lui semble obsolète et il se demande si les conseillers en cause ont peur de prendre la responsabilité de leurs propos.

[Vague de protestations dans l'assemblée].

M. Cornuz poursuit en précisant qu'en dépit du règlement c'est une question d'honneur et d'éthique qui, selon toute vraisemblance, n'est plus de mise dans cet hémicycle. Il souhaite rectifier les propos de M. Hulliger qui prétend avoir reçu un mail personnalisé d'une habitante en précisant que ce dernier a été envoyé au représentant de chaque groupe politique. Il estime donc que le débat sur ce point-là est nul et non avenu.

M. Tremblet déclare que le règlement doit néanmoins être appliqué. C'est à cela que s'engagent, notamment, les conseillers municipaux en prêtant serment.

Mme Kunz se demande si après le mouton noir de M. Hulliger, on va la surnommer la brebis grise ou brune... Pour planter le décor, elle se souvient de la suppression des jeux des Champs-Fréchets et particulièrement du château, qui avait été un vrai drame collectif à l'époque. Elle a assisté à la mise en place de la

forêt de poteaux et des cercles de vie. Le soir de la commission du 11 juin, elle s'est interrogé sur le nombre d'années d'amortissement du matériel installé, et non pas si les jeux choisis étaient pertinents ou pas. Et c'est cette question qui a prévalu dans son choix de retirer l'école des Champs-Fréchets de la délibération. Elle n'a donc pas vu de lèse-majesté dans sa proposition de reporter d'une année l'installation de nouveaux jeux à l'école des Champs-Fréchets en même temps que pour l'école du Livron.

Vu la transparence des propos, elle est très étonnée de la tournure des débats: elle s'est sentie prise à parti et les sous-entendus ne sont jamais très agréables à entendre. Il lui paraît plus concluant de parler d'éducation, d'aménagement, de quartier et de ne pas modifier les propos d'une personne en laissant sous-entendre que certains membres de la commission ne voulaient plus de projet de jeux à Champs-Fréchets.

En ce qui concerne la question de la confidentialité, elle n'a personnellement aucun intérêt à savoir d'où provient la fuite et elle espère que son engagement citoyen ne s'arrête pas à ce genre de propos. Issue d'une profession où le concept de confidentialité est central et respecté, elle souhaite qu'il le soit également dans cet hémicycle comme dans toute autre profession.

M. Girardet se dit surpris par l'amendement proposé par les Verts et les socialistes et estime que les autres chefs de groupe auraient dû recevoir cette information au préalable afin que la discussion puisse avoir lieu. Il estime que M. Cornuz se trompe quand il prétend que son groupe ne veut pas du processus démocratique. **M. Girardet** souhaite premièrement qu'il y ait une audition des gens concernés; deuxièmement, que la commission concernée soit convoquée, ce qui n'a pas été le cas durant la législature précédente. Il rappelle que, lors de la séance du 15 mai, il a demandé que la commission école et jeunesse soit convoquée pour recevoir les Conseils d'établissement des deux écoles restantes. Enfin, il constate que, lors du Conseil du 11 juin, non seulement le responsable de service a donné des informations confidentielles, mais, en plus de cela, le mandataire est allé faire du lobbying à la fin de la séance. Il estime cette attitude inadmissible au vu des intérêts financiers qui se cachent derrière ! Et bien entendu, le parti socialiste, fidèle à sa doctrine, se sent obligé de céder aux pressions de la population !

Mme Riman abonde dans le sens de M. Cornuz pour dire que quelqu'un ment dans cette affaire. Elle revient sur la réponse de Mme Boget à sa question de 2009 face à ces jeux inutilisables; elle a prétendu que ces derniers ont été choisis en collaboration avec l'association des habitants des Champs-Fréchets, des enseignants et du personnel de la crèche, ce qui est apparemment un mythe ! Elle souhaite donc avoir une réponse claire à ce propos.

Mme Boget déclare que les précédents jeux à l'école des Champs-Fréchets ont été retirés au moment de la construction de l'EVE des Champs-Fréchets. Une année avant la fin des travaux, l'administration a mis en place un travail de consultation avec des représentants des enseignants, de l'association des habitants des Champs-Fréchets et de l'administration communale. Elle rappelle qu'à cette époque, il n'y avait pas encore de directeur d'établissement, mais des inspecteurs, dont deux d'entre eux ont participé au processus.

**Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire**

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** met au vote l'amendement proposé par les Verts et soutenu par les socialistes, soit **d'ajouter le montant de CHF 145'179.- au montant de la délibération** pour avoir l'intitulé suivant: *délibération n° 2012-21a relative à l'ouverture d'un crédit de travaux de CHF 925'179 destiné à la réalisation de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux, Meyrin-Village et Champs-Fréchets, ainsi qu'à la mise aux normes de jeux de la garderie Arc-en-Ciel" et de modifier les montants dans les décidés 1, 3 et 4.* Il est REFUSÉ PAR 19 NON, 10 OUI ET 1 ABSTENTION.

M. Girardet, soutenu par trois autres conseillers, demande le vote nominal. [p. 60]

M. Tremblet soumet aux voix la **délibération n° 2012-21a,**

relative à l'ouverture d'un crédit travaux de CHF 780'000.- destiné à la réalisation de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux et Meyrin-Village, ainsi qu'à la mise aux normes de jeux de la garderie Arc-en-Ciel

Vu le manque de jeux dans les préaux de nos écoles enfantines et primaires;

Vu l'état de vétusté des équipements ludiques situés sur ces sites;

Vu les demandes des Conseils d'établissements de Monthoux, Meyrin-Village, Champs-Fréchets, Cointrin pour l'amélioration et la création de jeux dans leurs préaux respectifs;

Vu l'importance de la dépense physique et des exercices d'agilité pour le développement des enfants;

Vu la forte fréquentation de ces espaces par les élèves des écoles et des habitants du quartier;

Vu l'opportunité d'implanter des jeux adaptés à différentes tranches d'âge;

Vu la délibération n° 2011-24a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 180'000.- du 21 juin 2011;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission environnement et énergie & petite enfance et écoles conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 juin 2012,

D E C I D E

PAR 19 OUI ET 11 ABSTENTIONS

**Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire**

1. d'ouvrir un crédit travaux de **CHF 780'000.-** destiné à l'amélioration et la réalisation de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux, Meyrin-Village et garderie Arc-en-Ciel,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 780'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 780'000.- en 20 annuités, dès 2013, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 21.331.

Résultat du vote:

Amato Maurice abstention	Hulliger Jean-Philippe oui
Boccard Damien abstention	Inacio Marlène oui
Boccard Yolande oui	Iswala Placide abstention
Brocard Eric abstention	Jimenay Arthur oui
Brulhart Jean-Claude abstention	Kunz-Félix Marielle oui
Cornuz Eric abstention	Leuenberger Nathalie abstention
Duay-Duran Dorine oui	Luthi Badia abstention
Ecuyer Renée oui	Orlandini Daniel oui
Frauchiger Roger oui	de Préville Yves abstention
Gaetanino Marco oui	Reiss André oui
Girardet Jean-François oui	Riman Andrea oui
Girardet Myriam oui	Robert Jacques excusé
Hamann Philippe oui	Schweizer Adriana oui
Hayes Sasá excusée	Tillmann Robert oui
Hernot François abstention	Tschudi-Spiropulo Alejandra abstention

Hubert Emile oui	Wullschleger Corinne oui
------------------	--------------------------

* * *

17. Délibération n° 2012-20a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'624'650.- destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de onze véhicules et engins pour les besoins des services de la petite enfance, du développement social et emploi, de la police municipale et de l'environnement. Rapport de la commission environnement (M. de Préville, Ve)

M. de Préville donne lecture du rapport de la commission environnement du 22 mai 2012:

"Après les salutations d'usage, le président donne la parole au chef du service de l'environnement. Ce dernier nous rappelle la politique de diversification des sources d'énergie adoptée par notre commune depuis quelques années déjà. Les sources d'énergie les moins polluantes pour les véhicules sont aujourd'hui le gaz naturel et l'électricité. De plus, le gaz naturel coûte moins cher que l'essence ou le diesel et bénéficie d'une subvention des SIG et d'exonération de taxes pendant quelques années. Le surcoût des véhicules est modeste. L'électricité coûte également moins chère que l'essence (env. 3.-/Km contre 10.-/Km) mais les véhicules électriques coûtent plus chers à l'achat (~10'000.-).

Il passe ensuite à l'examen des véhicules considérés et des raisons de leur acquisition ou remplacement.

Services de la petite enfance et du développement social et emploi

Il nous est proposé d'acquérir une petite fourgonnette pour assurer les livraisons des repas dans les restaurants scolaires et les crèches. Les lieux de production de ces repas se trouvent à l'école du Livron et à l'espace de vie infantile des Champs-Fréchets, et les repas doivent être livrés à l'école de Bellavista I et à la crèche des Boudines. La fourgonnette doit être aménagée pour pouvoir charger et décharger aisément les conteneurs de repas. Elle fonctionnera au gaz naturel et à l'essence.

Service de la police municipale

La police municipale a besoin de remplacer une camionnette datant de 2006 et ayant roulé 160'000Km. Le choix de l'administration s'est porté sur un véhicule électrique pour 5 personnes, permettant le transport de petit matériel.

Service de l'environnement

Là, il y a du lourd et du cher. Il s'agit de remplacer 6 véhicules et engins et d'en acquérir 3 nouveaux.

Les remplacements portent sur :

- *une voiture électrique, une camionnette (diesel) à pont basculant;*

**Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire**

- *un petit camion (diesel) et un camion à pont basculant pour l'entretien de la voirie et le déblaiement de la neige. Ce camion sera à même de transporter les chalets de Noël récemment acquis;*
- *une tondeuse et un tracteur qui doit être équipé d'une lame à neige et d'une citerne pour le nettoyage de grandes surfaces minérales comme la place des Cinq Continents.*

Les acquisitions portent sur :

- *une camionnette à pont basculant pour le transport des bennes;*
- *un camion de voirie avec benne compacteuse et grue de levage qui permettra de rationaliser la levée des ordures dans les écopoints. Sa capacité permettra également de faire face à l'accroît de population des Vergers;*
- *un équipement de levée hydraulique des bennes.*

Un commissaire demande quel sera le prix de revente des véhicules et engins remplacés. Le chef du service de l'environnement dit qu'une estimation de ces prix figurera sur la délibération qui sera présentée au Conseil municipal, y figureront également les montants estimés des subventions.

Un commissaire aimerait savoir l'autonomie des véhicules électriques. Il lui est répondu que cette autonomie est d'environ 120 km, c'est-à-dire plus que les distances parcourues en une journée par ces véhicules. Les batteries sont rechargées la nuit.

Un commissaire pose la question de l'opportunité de recourir au leasing. M. Devaud lui répond que cette opportunité a été envisagée, mais que le coût du leasing rend cette opération peu intéressante puisque la Commune dispose des liquidités.

Un commissaire demande quelle est la politique de la Commune en ce qui concerne le choix des fournisseurs communaux. M. Devaud lui répond que, dans la mesure du possible, la Commune essaie de diversifier au maximum ses fournisseurs, de préférence sur le territoire communal.

Un commissaire, soucieux de la bonne gestion des moyens de la Commune, se demande si une analyse poussée des besoins a été faite pour chacun de ces véhicules et engins. M. Devaud lui répond que la majorité des véhicules et engins et la plus grande part de la somme demandée sont pour des remplacements. Les acquisitions sont pour faire face aux besoins que va susciter un accroît de population.

Un commissaire demande quel est l'état des véhicules et s'ils ne pourraient pas être maintenus en service plus longtemps. Le chef du service de la sécurité lui répond qu'après 5 ans d'utilisation, les frais de réparation deviennent importants et que ces réparations immobilisent les véhicules.

Un commissaire demande quel avenir a été prévu pour les véhicules communaux. Par exemple, est-ce qu'une voiture de la police municipale pourra plus tard être utilisée par le service de la petite enfance ? La réponse est "oui", mais il faudra faire une transformation, ce qui coûtera de l'argent.

Un commissaire demande si tous les formats de bennes pourront être transportés par les camions et camionnettes envisagés. Le chef du service de l'environnement lui répond par l'affirmative.

Le président met aux voix la délibération n° 2012-20 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'630'650.-. A l'unanimité, les commissaires ont donné un préavis favorable."

M. Girardet annonce que son groupe approuvera cette délibération. Il souligne l'excellente présentation lors de cette commission du responsable de service.

M. Jimenay remercie également le travail de présentation du responsable de service et des réponses pertinentes données aux commissaires. Les équipements de la petite enfance et de la police tombant en ruine, il est temps de penser à le changer. Il remarque que les critiques avancées par certains étaient justifiées mais il ne faut pas oublier que ces véhicules sont élaborés en Suisse avec des coûts en francs suisses comprenant les salaires et les charges sociales de résidents suisses. Il estime donc du devoir des communes de soutenir les produits suisses. Par conséquent, il annonce que son groupe soutiendra cette délibération.

Au nom du groupe des libéraux-radicaux, **M. Orlandini** tient à remercier le responsable de service pour ses explications limpides quant aux raisons du choix de véhicules fonctionnant avec différentes sources d'énergie en cohérence avec le cadre politique énergétique de la Commune. En conclusion, il déclare que son parti votera favorablement cette délibération.

M. de Préville salue les efforts de l'administration pour rechercher des véhicules fonctionnant au gaz naturel ou électrique plutôt qu'à l'essence ou au diesel. En plus de réduire la pollution, cette démarche se révèle rentable. Néanmoins, durant la commission, lui est venu à l'esprit l'anecdote suivante:

"Le fils du Duc de Sutherland disait à un ami qu'il lui fallait 5 personnes pour fumer la pipe.

-Cinq ? S'étonna son ami.

-Oui, répondit-il, une pour choisir la bonne pipe en fonction de mon humeur, une pour choisir le bon tabac en fonction de l'heure, une autre pour la bourrer en fonction du temps et du taux d'humidité, une quatrième pour l'allumer et une cinquième pour la fumer, car je déteste fumer la pipe."

M. de Préville s'est rappelé cette anecdote, car il remarque une certaine tendance dans la Commune à choisir des outils très spécialisés, mais qui finissent par coûter très cher, puisqu'il faut en acquérir plusieurs pour répondre à toutes les demandes. Il est convaincu que l'un des véhicules soumis dans la délibération aurait pu être économisé. En vue de maîtriser les coûts, il propose à l'avenir une plus grande transversalité entre les services tant du point de vue du matériel que du personnel.

Néanmoins, il annonce que son groupe votera favorablement cette délibération.

M. Iswala estime que la clause du besoin n'est pas à démontrer et que, logiquement, les socialistes approuveront cet objet.

M. Hubert déclare que, suite à la visite du centre de voirie et horticole, le groupe UDC a pu se rendre compte de la vétusté de certains véhicules. Par conséquent, son parti votera le remplacement de ces derniers.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet au vote la **délibération n° 2012-20a,**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'624'650.- destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de onze véhicules et engins pour les besoins des services de la petite enfance, du développement social et emploi, de la police municipale et de l'environnement

Vu le plan communal de renouvellement des véhicules et engins;

Vu la nécessité de procéder au remplacement progressif des véhicules et engins selon leur état de vétusté;

Vu l'opportunité d'adapter les véhicules aux exigences actuelles;

Vu la possibilité de diversifier les sources d'énergie;

Vu l'obligation d'anticiper les futurs besoins de la population inhérents au développement de la Commune;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission environnement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 juin 2012,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'624'650.-** destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de onze véhicules et engins pour les besoins des services de la petite enfance, du développement social et emploi, de la police municipale et de l'environnement,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. d'amortir la dépense respectivement en 5 annuités, de 2013 à 2017, pour un montant de CHF 158'500.-, et en 10 annuités, de 2013 à 2022, pour un montant de CHF 1'472'150.-, qui figureront au budget de fonctionnement selon la répartition suivante:

"Amortissement des crédits d'investissements"

Rubrique	Montant	Durée d'amortissement
No 11.331	CHF 49'000.-	5 ans
No 33.331	CHF 39'000.-	5 ans
No 33.331	CHF 85'800.-	10 ans
No 54.331	CHF 32'500.-	5 ans
No 62.331	CHF 32'000.-	5 ans
No 62.331	CHF 819'350.-	10 ans
No 72.331	CHF 567'000.-	10 ans
TOTAL	CHF 1'624'650.-	

4. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

* * *

19. Résolution n° 2012-11 présentée par M. André Reiss, au nom de l'UDC de Meyrin-Cointrin, demandant de compléter le nombre de poubelles publiques sur les rues meyrinoises à grand trafic piétonnier et motorisé ainsi que sur les espaces publics, les promenades et la place des Cinq-Continents

Etant donné l'heure tardive, **M. Tremblet** remercie M. Reiss d'accepter que sa motion soit reportée au mois de septembre.

* * *

20. Motion n° 2011-08 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom du parti AGTCM, demandant la suppression du service de surveillance de la commune de Satigny par les APM meyrinois

M. Hulliger déclare que, suite à l'engagement de nouveaux agents municipaux, il accepte de retirer sa motion.

M. Girardet souhaite avoir plus de précisions sur le motif du retrait de cette motion, car des rumeurs circulent sur la probabilité que Satigny se dote d'un corps de police municipale et il se demande si ces rumeurs ont motivées le retrait de cet objet.

M. Tschudi rapporte avoir pris langue avec le Conseil administratif de Satigny, à qui il a suggéré de se pencher sur la question étant donné la possibilité que Meyrin retire ses agents. De plus, il leur a fait savoir que la convention liant Meyrin à Satigny devait être renégociée dans le courant du mois de septembre. Par conséquent, suite à cette discussion, le Conseil administratif de Satigny a décidé d'ouvrir le débat au sein du Conseil municipal.

M. Tschudi rappelle que la présence des APM meyrinois consiste principalement à contrôler le stationnement des véhicules durant la journée et qu'ils ne peuvent se déplacer pour les problèmes d'incivilités qui se déroulent la nuit. In fine, il ne sait pas pour quelle solution les autorités satignotes opteront. Si elles venaient à accepter d'engager des APM, il n'est pas impossible que les deux communes collaborent, notamment au niveau de certaines infrastructures administratives.

* * *

21. Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'art contemporain (Mme Boccard, DC, et Leuenberger, S)

Période juin 2011-mai 2012

La commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin s'est réunie en 2011 les 9 juin, 15 juin, 20 octobre et 1^{er} décembre puis en 2012 les 26 janvier, 23 février 15 mars, 26 avril et 24 mai.

Composition de la commission

A ce jour, la commission est composée des membres suivants:

Mmes M. Fulpius, artiste, R. Furrer, artiste, M. Lechevalier, artiste, M. Poiatti, historienne et critique d'art, F. Radi, artiste, MM. A. Malacorda, K. Boninsegni, artiste.

Publications

A l'occasion de l'inauguration officielle de l'œuvre d'Anne Blanchet dans le cadre du Jardin des disparus, une plaquette a été éditée à cette occasion.

Suite au parcours artistique ARTère dans le cadre du chantier des travaux d'assainissement, une plaquette a également été éditée.

Œuvres d'art

Le FACM a acquis une toile de l'artiste Pascale Favre, œuvre réalisée à l'occasion du projet "Tous les chemins mènent à Meyrin". Ce projet a été suivi d'un spectacle piloté par le service du développement social et emploi.

Après de longues discussions, l'œuvre "Miroir du ciel" de Jo Fontaine, réalisée au Jardin botanique dans le cadre d'un processus pédagogique, a été acquise par le FACM. Cette œuvre, à ce jour, se trouve toujours au Jardin botanique et n'a pas encore de lieu défini sur notre commune. La fin des travaux d'assainissement permettra très certainement une réflexion sur le site idéal.

Parcours artistique ARTère en lien avec le chantier public des travaux d'assainissement

Le vernissage du parcours artistique ARTère de la galerie des eaux s'est tenu le 11 mai 2011 où le plus grand nombre s'est retrouvé.

Pour rappel, le parcours artistique est en lien avec les travaux d'assainissement sur la Commune de Meyrin. Ces interventions artistiques ont permis une approche originale de ce chantier par la population et cet événement a rencontré un énorme succès. Nul ne peut oublier ces œuvres tout au long du parcours, toutes originales et en harmonie avec ce chantier.

Le finissage de l'exposition s'est tenu le 11 septembre 2011 qui a encore permis de nombreux échanges entre citoyens meyrinois et artistes.

Jardin des disparus

L'aménagement du parc terminé, les arbres replantés, l'inauguration officielle s'est tenue le 9 juin 2011.

Pour rappel, le projet d'Anne Blanchet, projet représentant un point d'interrogation géant sous forme de banc en béton intégré dans la pente légère du terrain. Ce ? est orienté de manière à être lisible depuis le chemin piétonnier longeant la parcelle. Il s'agit d'une intervention artistique minimaliste utilisant un langage universel, simple et susceptible de toucher un large public. Vu la grandeur du projet artistique, ce ? est même visible "vu du ciel".

Dans le cadre de la pétition de l'association des membres du Jardin des disparus, un nouvel emplacement de la stèle a été étudié avec la collaboration de l'artiste Anne Blanchet.

Patinoire – concours artistique

Pour rappel, le Fonds d'art contemporain a été sollicité pour étudier la pertinence et la possibilité d'une intervention artistique sur le grand mur libre en face des gradins. Il est rappelé que la réalisation de cette patinoire a été le résultat d'un concours gagné par Dolcy architectes à Yverdon et inaugurée en 2009.

Après rencontre, à la patinoire, avec l'architecte, les membres de la commission du FACM partagent de longues séances pour la mise sur pied des différentes modalités dans le but de lancer un concours artistique. Les modalités de l'appel à candidature élaboré, le concours est lancé et publié début avril 2012. Cet appel concerne non seulement les artistes locaux mais également internationaux ce qui permettra le plus grand choix possible. Dans la première phase, six dossiers de candidatures seront retenus.

Dans l'attente des dossiers d'artistes au 25 mai 2012, la commission se penche déjà sur la deuxième étape, le cahier des charges destiné aux six artistes sélectionnés parmi tous les candidats.

Le jury sera composé des conseillers administratifs, des membres du FACM, de représentants des services de la culture et de l'urbanisme de la commune de Meyrin et du bureau d'architectes.

Le prochain rapport vous renseignera bien sûr de la suite de ce concours.

Divers

Le mandat d'un inventaire des plus exhaustifs du patrimoine artistique de la commune de Meyrin, a été attribué à M. Michel Aebischer, le plus à même, en termes de connaissances de notre patrimoine vu qu'il a été en charge des affaires culturelles et à l'initiative du Fonds durant de nombreuses années, de réaliser ce travail.

Une motion présentée par la présidente de la commission de la culture, Mme Hayes, a fait l'objet d'une demande d'étude d'un aménagement floral sous le viaduc Lect au FACM. L'architecte de la réalisation du viaduc Lect sera contacté à cet effet.

Pour information, le fonds présentait un solde au bilan de CHF 664'405.81 au 31 décembre 2011.

* * *

22. Rapport du délégué à l'Association des jeunes de Meyrin: radio Meyrin FM (M. Jimenay, DC)

Chronique d'un rêve brisé ou l'éventuelle résurgence d'un sphinx

Dans mon dernier rapport, je vous ai fait part des difficultés profondes qui agitaient le quotidien de l'AJM, association des jeunes de Meyrin, génitrice médiatique de Meyrin FM.

Aujourd'hui, force est de constater que, malgré l'enthousiasme et la bonne volonté des derniers mohicans des ondes meyrinoises, la jeunesse actuelle ou du moins ceux intéressés par la radio, n'a pas le même esprit que ceux qui ont été les initiateurs du projet.

Et oui, chers collègues, les Mouter, Dumalle, Chevrolet, etc. ne sont plus là et cet esprit de pionnier de découverte, de conquête, de participation à un projet dès son stade foetal, n'est plus là.

Aujourd'hui, un certain nombre de jeunes veulent continuer à faire de la radio, mais ne sont plus aussi enthousiastes à mettre "les mains dans le cambouis". La radio, la musique, les interviews la créativité, oui très motivant ! Les câblages, la poussière, l'administration et les comptes, ça l'est largement moins.

Polluée par ses problèmes administratifs et comptables, les derniers membres actifs ont été obligés de se rendre à l'évidence, l'AJM telle qu'elle avait été conçue à l'époque, un noyau de bricoleurs passionnés, de journalistes en herbe, une association composée de jeunes, gérée par des jeunes et avec l'objectif de plaire principalement aux jeunes, n'est plus viable.

Forts de ce constat, deux liquidateurs ont été nommés et à ma connaissance, à ce jour, le bouclage n'est pas encore fini.

A présent que le rêve est brisé, quid de l'avenir ?

La recherche de pièces et autres documents se poursuit et la liquidation devrait prendre définitivement fin prochainement, du moins je l'espère.

De cette expérience, il restera l'acquis qui pourrait servir de base à une autre forme d'entité. L'idée de créer un entreprise sociale qui aurait pour but principal, la formation, la mise en situation et le développement d'une radio locale, qui ne serait plus gérée unique et exclusivement par des jeunes, mais qui donnerait de l'espace à une plus large fourchette de membres de tous âges.

Les liquidateurs s'attachent donc non seulement à boucler les comptes et le bec médiatique de l'AJM, mais cherchent, activement à donner vie à un projet novateur. Avec l'aide de Mme M. Rebetez et son équipe, contact a été pris avec des "pros" dans le domaine des entreprises sociales, tels que Réalise, Fondation Pro, etc.

C'est donc tout un projet de type "entreprise formatrice à but non lucratif" qui devrait renaître. Cela représente un investissement important en matière de travail de préparation, pour l'administration, qui accompagne pas à pas les liquidateurs.

A ce stade, il appartiendra à ce Conseil de demeurer très attentif et vigilant sur l'avenir de ce projet. Compte tenu de ce qui précède et afin que vous puissiez avoir une meilleure appréciation, je demanderai dans les propositions individuelles de ce jour, qu'une commission y relative se tienne avant la fin juin 2012.

* * *

23. Rapport de la déléguée au Comité de rédaction du Journal Meyrin Ensemble (Mme Ecuyer, LR)

Période juin 2011-juin 2012

Le journal sous sa nouvelle forme a encore provoqué de nombreuses discussions au Conseil municipal. Cela n'a pas empêché le comité de rédaction de poursuivre son travail et d'assurer la parution mensuelle dans des conditions pas toujours faciles, mais avec la volonté de réaliser le meilleur travail possible dans les conditions fixées.

Le comité s'est réuni une fois par mois pour discuter du contenu du journal. Il a aussi consacré plusieurs heures pour mettre au point une charte qui servira de base pour la ligne rédactionnelle du journal.

Nous avons remarqué, dès la parution du nouveau journal, que la ligne graphique très structurée, spécifiant le nombre de signes par texte, la dimension et la définition des photos, retenaient bien des gens à envoyer des articles. C'est la raison pour laquelle le Cartel en collaboration avec le comité du journal, a organisé une séance d'information pour ses membres et a réalisé d'autre part un site très détaillé qui donne toutes les explications et les outils nécessaires à la rédaction de textes et qui a été présenté dernièrement aux associations.

Les modèles de gabarits sont également dès maintenant en ligne sur le site de la Commune. Ils permettront à ceux qui désirent rédiger un article de s'y référer.

Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire

Un appel a d'ailleurs été lancé dans le numéro de mai, invitant tout un chacun à participer avec sa plume ou son appareil photo à animer les pages du journal.

Le comité a été confronté à des difficultés en raison du maintien à 50% du taux d'activités du journaliste. Il a été nécessaire de faire des coupes dans les rubriques du journal, de supprimer ou reporter des articles, de diminuer le nombre de pages. D'autre part, le journaliste n'a pu être présent autant qu'il l'aurait voulu pour couvrir divers événements. Sa présence a particulièrement été regrettée au Conseil municipal où d'importants sujets auraient mérités d'être relatés.

Il faut souligner que M. Rapp est le rédacteur responsable du journal et que son cahier des charges a de ce fait évolué. Le journal étant structuré par rubriques, c'est à lui que reviennent les tâches de coordination avec le graphiste, les chemins de fer (la répartition des textes selon le nombre de signes et les photos), la supervision et la validation de la maquette, ce qui nécessite passablement de temps et en laisse beaucoup moins pour la préparation et la rédaction d'articles ainsi que les reportages sur le terrain.

Afin de ne pas multiplier les destinataires, le Cartel et l'AHVM regroupent les textes qui émanent de leurs associations et les remettent à M. Rapp lors du comité. Leurs délégués ainsi que ceux du Conseil municipal avaient demandé de pouvoir relire les articles qui les concernent avant qu'ils passent à l'impression. Cela a été le cas jusqu'au moment où il a fallu réduire le temps de travail. Depuis, seuls le Cartel et l'AHVM sont au courant de ce qui va paraître puisque ce sont eux qui transmettent leurs textes. A contrario, les conseillers délégués ne peuvent prendre connaissance des sujets traités qu'une fois le journal sorti de l'imprimerie, ce qui ne leur laisse aucun moyen d'intervenir avant sa parution. Nos remarques éventuelles ne pourront être faites qu'un mois plus tard au comité suivant qui débute toujours par un retour sur le numéro précédent. Ce n'est pas acceptable.

Fin 2011, le groupe consultatif imposé par le règlement établi par le Conseil administratif, a été constitué (voir présentation dans le numéro d'avril 2012).

Depuis janvier, un membre de ce groupe siège au comité. Il nous transmet les critiques positives ou négatives émises par les participants ainsi que des propositions de sujets à traiter. On constate que leurs remarques et leurs suggestions sont à peu de chose près les mêmes que les nôtres ! C'est normal car, sans tenir compte des membres de l'administration, notre comité est composé de personnes très impliquées dans la vie meyrinoise et constamment en contact avec la population, ce qui leur donne l'occasion de recueillir et de transmettre l'avis de nos concitoyens.

Cet avis a beaucoup évolué et, depuis une année, Meyrin Ensemble prend de plus en plus sa place dans la vie meyrinoise. La plupart des retours sont positifs, le Naïf a retrouvé sa verve, les recettes sont alléchantes, les reportages et les photos sont de qualité.

Si la cure d'amaigrissement qui il a subie n'a pas été trop visible pour le public, il nous paraît indispensable de mettre à disposition les moyens nécessaires pour retrouver l'ensemble des rubriques ainsi que le nombre suffisant de pages Ceci, autant pour les lecteurs que pour le comité de rédaction.

M. Girardet souhaite que Mme Ecuyer puisse expliciter ses propos quant à l'impossibilité pour le comité de rédaction d'intervenir avant que les articles ne soient écrits. Il désire également savoir de quelle manière le groupe consultatif intervient dans le contenu du journal. En effet, il se dit insatisfait par les

explications préalablement fournies par le Conseil administratif et doute du procédé démocratique de cette organisation.

Mme Ecuyer précise qu'elle prend toute la responsabilité de ce rapport étant donné qu'elle était la seule à assister à toutes les séances du comité de rédaction pour l'année 2011-2012. Elle précise avoir envoyé au préalable son texte aux deux conseillers municipaux (à Mme Luthi absente durant un semestre et à M. de Préville qui l'a remplacée) lesquels n'ont pas souhaité faire de remarques particulières.

En ce qui concerne les articles, elle rappelle que, suite à la réduction du taux d'activité du rédacteur en chef, ce dernier n'avait plus le temps d'envoyer au préalable les articles au comité de rédaction. Elle précise qu'il a envoyé les articles chaque fois qu'il le pouvait, mais ces derniers mois ont été plus difficiles. Le Cartel et l'AHVM faisant le relais avec les associations, certains articles étaient déjà connus tandis que les conseillers municipaux se trouvaient hors-circuit et découvraient les articles au moment de la parution. Toutefois, le vote favorable de la délibération n° 2012-13a devrait remédier à cette situation.

A propos du groupe consultatif, elle souhaite que l'ensemble du groupe rencontre le comité de rédaction. Elle remarque que, jusqu'à présent, les sujets abordés par le groupe consultatif sont aussi des sujets auxquels avait pensé le comité de rédaction. Elle estime donc que ce groupe n'apporte pas une dimension nouvelle puisque l'AHVM et le Cartel jouent le rôle de relais d'une bonne partie de la population. Elle ajoute qu'à son avis, il n'est pas nécessaire qu'un représentant de ce groupe consultatif assiste systématiquement à tous les comités de rédaction.

Se référant au règlement du journal, **M. Girardet** déclare que l'article suivant "*fin 2011, le groupe consultatif imposé par le règlement établi par le Conseil administratif*" le fait bondir. En effet, il estime qu'un règlement est la seule prérogative du Conseil municipal et que, par conséquent, il aurait dû être proposé à la commission information & communication afin qu'il soit adopté par le Conseil municipal. Or, dans ce cas, le Conseil administratif a court-circuité la marge de décision de la commission information & communication en mettant en place ce groupe consultatif.

M. de Préville s'associe aux propos de Mme Ecuyer en ce qui concerne le fonctionnement du journal. Contrairement à l'opinion de M. Girardet et atténuant l'opinion de Mme Ecuyer, il pense que le groupe consultatif n'a pas encore pris sa vitesse de croisière. L'engagement de la nouvelle déléguée aux affaires économiques apportera une source supplémentaire d'informations en parallèle des associations.

Pour répondre au problème soulevé par Mme Ecuyer quant à l'impossibilité de prendre connaissance des articles au préalable, il tient à préciser que les intervenants envoient les propositions d'articles trop tard pour que le rédacteur en chef puisse les transmettre dans les temps. Il espère qu'avec le temps, les intervenants s'habitueront aux nouveaux changements de fonctionnement.

De plus, revenant sur la proposition de M. Hulliger, il estime qu'il faut attendre un ou deux ans avant de lancer une enquête de satisfaction auprès des Meyrinois.

Pour terminer, il déclare être satisfait du travail du rédacteur en chef tout comme les représentants de l'AHVM et du Cartel.

* * *

24. Rapport de la déléguée à la Commission consultative des aînés (Mme Ecuyer, LR)

Période juin 2011-mai 2012

La commission consultative des aînés est ouverte à tous les aînés de la commune soit plus de 4400 personnes au 1^{er} juin de cette année, ce qui représente le 20% de la population. Elle a pour but de donner des avis sur les problèmes relatifs aux personnes en âge d'AVS, au conseiller administratif délégué et au service des aînés. Elle permet ainsi des échanges de vues avec l'administration et les autorités communales, particulièrement par le biais du bureau de la commission composé de bénévoles qui sont également une force de proposition et d'organisation pour de nombreuses activités destinées aux aînés, tout au long de l'année, dans l'optique de maintenir les liens sociaux.

Lors des réunions du bureau qui ont lieu quatre fois par année en présence du conseiller administratif délégué et de la responsable du service des aînés, nous sommes informés de l'évolution du service, de ses besoins, du bilan des prestations destinées aux retraités de la Commune toujours plus nombreux et des projets en cours.

De notre côté, nous faisons part des questions ou demandes qui nous ont été faites puis chacun propose des activités complémentaires qu'il serait en mesure d'organiser et d'accompagner. Il s'agit en général de visites de musées, d'expositions, d'entreprises locales, d'institutions cantonales ou internationales entre autres et de sorties pédestres à la découverte du canton et des environs. Ces sorties remportent un grand succès. Un calendrier est mis sur pied afin de répartir au mieux les diverses activités proposées. Suivant le lieu, si le déplacement est trop compliqué avec les transports publics, le service met à disposition un petit bus.

Le bureau prévoit aussi le sujet des quatre séances publiques qui se déroulent au Forum.

Pour cette période, il y a eu :

- *La projection commentée du film "Le Monde merveilleux des volcans" présenté par M. Pierre Dubois.*
- *La sécurité à Meyrin, état de la situation par MM. Tschudi et Donzé accompagné de M. De Giorgi, directeur de GPA, société de sécurité qui agit sur Meyrin.*
- *L'histoire de Meyrin et de son adhésion au canton de Genève par M. Beuret archiviste communal.*
- *Echange intergénérationnel au sujet du roman de Marie-Christophe Ruata-Arn, « Matilda à l'heure d'été », en présence de l'auteur et d'une classe du CO qui a*

analysé le livre avec son professeur. Une discussion très nourrie et fort intéressante a eu lieu sur ce livre pour la jeunesse qui se déroule à Meyrin, entre les élèves et les aînés.

Lors de la troisième séance, les membres bénévoles du bureau ont été réélus. Avec une démission et deux nouveaux membres, il se compose actuellement de sept personnes prêtes à assurer la bonne marche de la commission.

A ce sujet, je voudrais souligner l'importance qu'a le bénévolat dans toute la diversité des prestations offertes par le service des aînés. En effet, sans le nombre élevé de bénévoles qui donnent de leur temps pour permettre la mise en œuvre et le bon déroulement de toutes ces activités, les aînés de Meyrin ne seraient pas si « gâtés ».

Le bon fonctionnement d'un service, qui doit s'occuper d'un nombre de plus en plus important de personnes et qui travaille avec peu d'employés fixes, me paraît trop dépendant du bénévolat et c'est un risque auquel il faudra penser quand on constate la difficulté que rencontrent les associations pour renouveler leur comité ou leur présidence.

* * *

25. Rapport de la déléguée au comité de l'association Espace Undertown (Mme Kunz-Félix, LR)

1. Brève présentation

L'association de l'Espace Undertown, accueille des jeunes de 16 à 25 ans dans un lieu de rencontre, d'expression, de création et de loisirs. Ses buts sont de favoriser les échanges entre les cultures et ainsi favoriser l'intégration de tous les jeunes dans la cité, de promouvoir les liens sociaux au travers d'activités culturelles ciblées pour ce public cible, de développer les échanges avec d'autres tranches d'âge et de proposer une offre culturelle et artistique interactive à travers des programmes de concerts et d'ateliers.

Par cette orientation, l'Undertown n'est pas uniquement un lieu de programmation culturelle ou un catalogue de cours, mais bien un espace interactif axé sur la relation et la communication.

En lien étroit avec la FASE (par l'intermédiaire de ses animateurs), l'Undertown s'inscrit également dans le réseau social associatif ainsi que dans le domaine socioculturel de la commune de Meyrin. Dans ce sens, il s'efforce de promouvoir la complémentarité de son offre en lien avec les autres associations présentes dans la Commune.

La structure associative de l'Undertown a vécu un changement de présidence en septembre 2011, suite au départ de M. P.A. Tschudi pour le Conseil administratif. Il a été remplacé par M. Eric Cornuz.

2. Actions et travaux menés en 2011-2012

2.1. Suivi de l'organisation interne

L'équipe d'animation de l'Undertown a commencé cette année scolaire selon une nouvelle configuration. Monsieur Sanchez a quitté l'Undertown en août 2011 et a été remplacé par Messieurs Touré Franzen et Buff. Mme Bentele et M. Gaillard ont, quant à eux, assuré la continuité.

La collaboration entre les animateurs a trouvé un bon tempo grâce à une démarche de coaching initiée dès la rentrée.

Renforcé par ce soutien, l'équipe d'animation a pu poursuivre leur excellent travail tant au niveau de la programmation des soirées, et de leur présence durant celles-ci, que de la gestion et l'animation des ateliers et de la coordination des activités générales de l'espace Undertown.

2.2. Poursuite de l'élaboration du projet institutionnel

Initiée lors des années précédentes, la relecture du projet institutionnel est en cours. Cette démarche importante consiste à adapter le contenu de ce document à la réalité des activités et de la mission de l'Undertown. Ce travail permet également de répondre aux demandes de la FASE mais souscrit également à la nécessité de rendre visible les activités de l'association et d'en préciser leurs buts, objectifs et réalisations.

Ce travail de longue haleine consiste à mettre en lumière les richesses de l'animation proposée par l'espace. En effet, le caractère spécifique et original de ce lieu nécessite une bonne visibilité non seulement pour ses membres et ses utilisateurs, mais plus largement pour la population meyrinoise qui peine encore à comprendre la fonction d'un tel lieu.

Parallèlement à cette démarche transverse, un groupe de travail émanant du comité et de l'équipe d'animation a travaillé avec efficacité à la rédaction de la convention tripartite entre la FASE, la Commune et l'association. Cette convention élaborée, selon un modèle défini par la FASE, repose sur l'évocation de quatre axes : le lien social et la prévention de l'exclusion, la citoyenneté et l'action associative, l'intégration, le développement personnel. Le développement de ces axes ayant ensuite été laissé à la responsabilité de l'association puis validé par la FASE durant le printemps 2012.

Cette démarche, bien que formelle au demeurant, présente le grand intérêt d'inscrire le travail de l'association dans un continuum reconnu par les instances officielles. De plus, par la formalisation des fondamentaux du fonctionnement de la structure, ce document apporte de la valeur aux efforts quotidiennement menés par les professionnels et bénévoles.

2.3. Adaptation administratives selon les demandes de la FASE

En collaborant avec la FASE, l'association de l'Undertown se doit de régulièrement fournir des adaptations administratives : adoption des plans comptables FASE, suivi administratif des engagements du personnel. Dans ce dernier domaine, l'Undertown a dû s'atteler à appliquer la procédure émise par la FASE en matière d'engagement des intervenants extérieurs au sein de la structure. En effet, la réglementation concernant la déclaration des charges sociales a nécessité une adaptation des procédures habituelles dans la démarche de rémunération des groupes se produisant lors des concerts.

2.4. Visibilité des activités de l'Undertown et recherche de membres

Bien que ne souffrant pas d'un déficit d'image, l'Undertown a travaillé à rendre plus visible ses activités à l'extérieur. Une communication à plus large spectre doit pouvoir être opérée afin de clarifier les contours de ce lieu aux yeux des Meyrinois qui ne disposent pas toujours des bonnes clés de compréhension de cette structure.

Dans ce sens, le comité a posé un certain nombre d'objectifs en matière d'information et de publicité et, durant l'année 2011-2012, une première étape a pu être franchie en travaillant sur la recherche de membres. Ainsi, une commission ad hoc a travaillé sur les flyers de présentation de l'association et sur les demandes d'adhésion. Une diffusion "tout ménage" est prévue pour la rentrée.

3. Programmation et ateliers

Élément phare de son activité, la programmation des concerts a proposé une excellente palette artistique : présentation des ateliers, musique hiphop, rap, ska, hard, métal, dub, reggae, rock, pop, slam. Ces concerts sont organisés selon trois formes : les co-productions (accompagnements de groupes formés de jeunes dans la programmation et l'organisation de leur prestation), les collaborations (productions en collaboration avec écoles de musiques ou autre organisme), les productions d'artistes.

Chaque type musical pouvant attirer une catégorie spécifique de spectateurs, l'équipe d'animation a été particulièrement attentive à encadrer les soirées en conséquence. Ainsi, chaque concert a pu se dérouler sans difficultés, avec à la clé beaucoup de satisfactions des participants comme des animateurs.

Les ateliers sont quant à eux toujours fréquentés avec plaisir par les participants. Ils se déclinent comme suit :

- × catapulte ton groupe qui vise un accompagnement pour des groupes meyrinois en formation*
- × atelier hip hop et danse chorégraphique qui propose un atelier de danse-chorégraphie posant le dialogue entre animatrice et jeunes comme élément constitutif de l'animation*
- × atelier vidéo avec une animation et une formation autour de la démarche filmique*

En moyenne quarante-cinq jeunes Meyrinois – pour la majorité d'entre eux - ont fréquenté ces ateliers.

Au-delà de la formation et de l'animation spécifique autour du thème de l'atelier, ces animations reposent sur l'objectif commun qui est d'accompagner les jeunes et de dialoguer avec eux. Sans parler de soutien, la présence d'animateurs réceptifs aux problématiques de ce jeune public permet de créer des liens entre les participants et entre adultes-jeunes. Dans ce sens, les valeurs de respect, tolérance ou partage constituent les éléments centraux du travail à l'Undertown.

En conclusion, l'espace de l'Undertown continue son travail auprès des jeunes meyrinois dans un souci constant d'amélioration de ses prestations et de sa collaboration intra et extra-association.

Le dynamisme du comité et la volonté de l'équipe d'animation contribuent à faire avancer les projets en cours et ouvrent sans cesse de nouvelles perspectives.

M. Amato remarque qu'il manque la mention d'un quatrième atelier: le *djaying*.

**Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire**

M. Jimenay souhaite savoir si l'Undertown a pu trouver des membres comme cela avait été évoqué quelques années auparavant.

Mme Kunz-Félix regrette d'avoir oublié d'apporter les flyers présentant les ateliers et précisant la procédure pour devenir membre. Le nombre de membres étant en augmentation, elle espère que cette progression ira en s'accroissant. Elle annonce la distribution prochaine d'un tout-ménage qui ciblera particulièrement les 16 à 25 ans.

* * *

26. Annonces de projets

M. Hulliger annonce un projet de résolution pour tenter de régler le problème des pigeons en s'inspirant de la création du pigeonnier à Carouge.

* * *

27. Propositions individuelles

M. Hulliger demande une convocation de la commission urbanisme et mobilité & logement élargie afin de faire un point de la situation sur le Lac des Vernes et le parking P1.

Mme Schweizer souhaite que certaines commissions puissent traiter des sujets sensibles au delà de l'heure limite afin d'éviter de convoquer une nouvelle commission pour poursuivre le débat. Elle propose de calculer les jetons de présence au pro rata.

M. Tremblet demande aux présidents de commissions de prendre bonne note de cette proposition.

* * *

28. Questions

M. Cornuz donne lecture des trois questions posées par M. Gaetanino, du MCG:

- 1) La police municipale tient-elle une statistique du type et du nombre de délits commis sur la Commune ?
- 2) l'accès aux véhicules sur la place des Cinq-Continents est-il réglementer ?
- 3) Pourquoi la police municipale ne fait-elle pas respecter la loi cantonale sur la mendicité ?

M. Gaetanino rappelle avoir posé la première question lors d'une commission et n'ayant toujours pas reçu de réponse il souhaitait la réitérer officiellement en espérant obtenir plus de succès.

En ce qui concerne sa deuxième question, il observe la mise en place de potelets à l'entrée de la place des Cinq-Continents qui sont toujours abaissés permettant ainsi à n'importe qui d'entrer librement sur la place.

A propos de la troisième question, il remarque que la police municipale ne fait pas respecter la loi sur la mendicité.

M. Girardet souhaite savoir pourquoi la journée des associations sport et jeunesse du samedi 9 juin a été confiée au président de la commission des sports alors que la plupart des associations présentes concernait la commission jeunesse et écoles. Il a été étonné d'apprendre qu'un nouveau groupement, dont il ne se souvient pas du nom, ait co-organisé cette journée avec le président de la commission des sports. Ayant interrogé M. Tschudi pour connaître les raisons pour lesquelles cette journée a été confiée à un groupe nouvellement constitué, suppléant ainsi aux prérogatives de la commission écoles et jeunesse, ce dernier n'a pas su lui répondre.

Mme Boget précise que le groupe se nomme *Réseau enfants* et qu'il regroupe des membres de l'administration et des partenaires tels que les centres de loisirs, des représentants des écoles, etc.

Ce groupe a décidé d'organiser une journée d'information sur les activités jeunesse le 9 juin et ils se sont aperçus que deux événements se chevauchaient le même jour. Elle préfère laisser la parole au président de la commission des sports afin qu'il puisse donner de plus amples explications.

M. Hernot rappelle à M. Girardet qu'il avait déjà donné une explication dans le cadre de la commission des sports. Néanmoins, il explique que l'organisation de la séance d'information au centre commercial de Meyrin sur les activités des associations sportives relevait de sa propre initiative. En effet, suite à la demande des différentes associations qui souhaitaient se faire connaître, il a estimé qu'il pouvait fédérer et représenter ces dernières auprès de la direction du centre commercial, mais à titre personnel, et non au titre de président de la commission des sports.

M. Girardet réplique en rapportant que le programme précisait le président de la commission des sports. Il lui paraît donc malvenu de prétendre à présent qu'il y a participé en son nom personnel. Il estime que quelque chose ne joue pas. En fervent défenseur des intérêts de la Commune, du Conseil municipal et plus particulièrement de sa position de président de la commission écoles et jeunesse, il s'attendait à être informé de cette journée consacrée aux enfants et à être mis en contact avec le groupe *Réseau enfants*.

Il conclut en rappelant que M. Hernot n'avait pas à intervenir en son nom personnel dans ce genre de manifestation.

Mme Boccard remarque que le Jardin Robinson fait trop souvent l'objet de déprédations. De plus, de nombreux déchets jonchent le sol au matin à l'arrivée de l'équipe d'animation. Elle demande que des mesures soient prises afin de parer à cette situation inacceptable sachant que cet espace est celui des enfants en priorité.

Mme Leuenberger déclare que les balançoires de la place de jeux des Champs-Frêchetts grincent tellement que l'on peut les confondre avec les hululements des

**Séance du 19 juin 2012
tenue en séance ordinaire**

chouettes qui nichent non loin de là. Contrairement aux chouettes, elle demande s'il est possible de les graisser pour rendre leur chant plus silencieux...

Deuxièmement, elle a observé que le parc à chiens des Champs-Fréchets présente quelques défauts qui font renoncer aux propriétaires d'y laisser leur chien s'ébattre; notamment l'herbe haute et la clôture du grillage trop large à travers laquelle les petits chiens passent sans problème. Un rapide sondage des habitants révèle que l'existence du parc est méconnue. Elle demande s'il est envisageable de procéder à quelques simples améliorations et à une mise en place d'une signalétique dans le quartier.

Mme Ecuyer signale un danger au giratoire de l'avenue Ste-Cécile et de la rue H.-Forestier; en effet, le marquage y est insuffisant, pouvant entraîner des risques d'accident.

Elle souhaite également savoir ce qu'est devenue la plaque commémorative des 10 ans de l'AHVM, qui se trouvait au pied de l'arbre, scié sans que quiconque n'ait été avisé. Elle rappelle que cet arbre avait été planté à l'occasion de cet anniversaire près de l'école des Boudines.

Enfin, elle s'enquiert du problème de secrétariat du Club des aînés, puisque la commission, qui devait être reconvoquée, ne l'a pas encore été.

La séance est levée à 23h50/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 30 août 2012.

La 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Myriam GIRARDET

Laurent TREMBLET